



Propositions pour un schéma directeur du bois de Vincennes Actualisation



Propositions pour le schéma directeur du bois de Vincennes

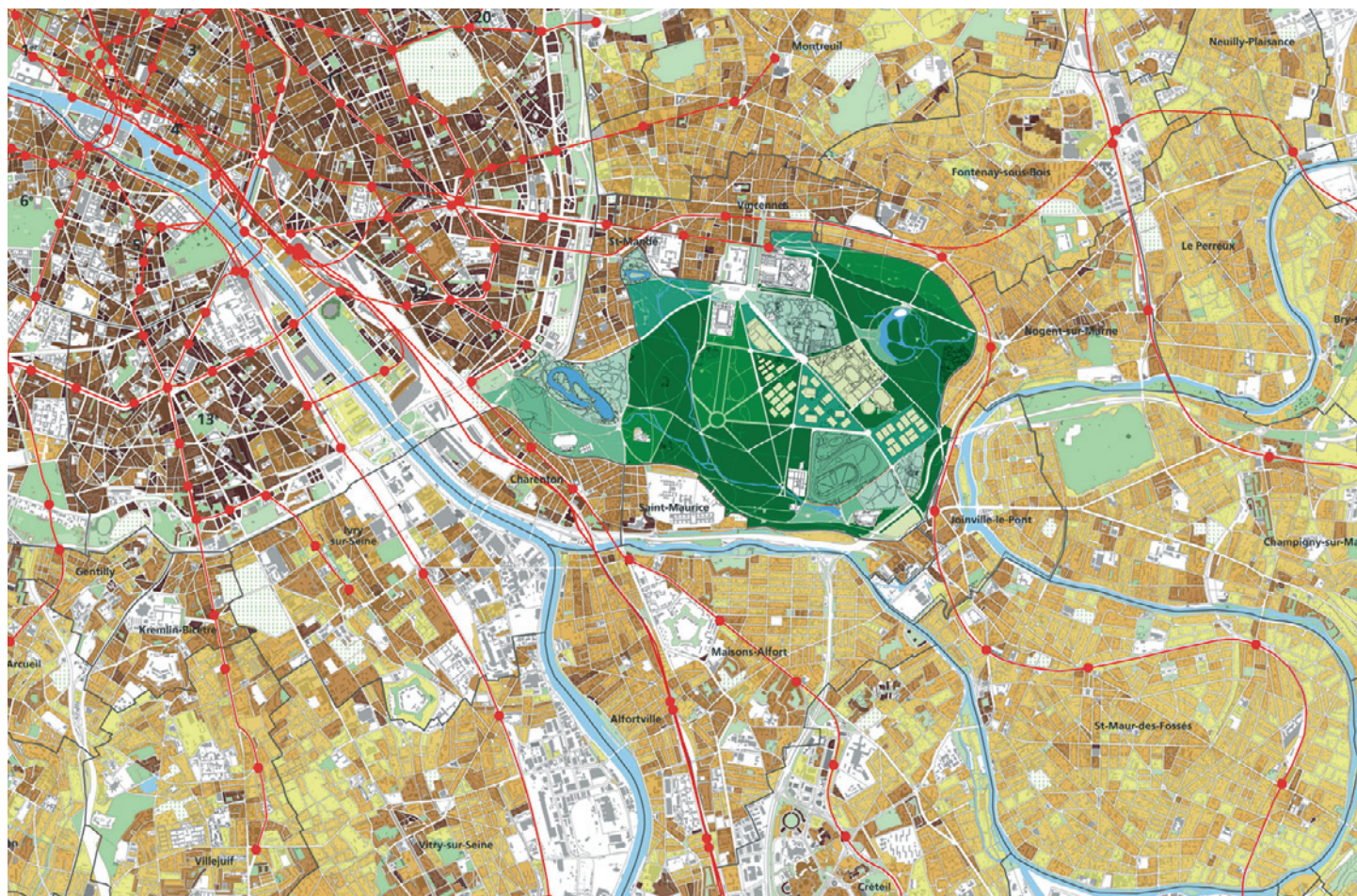
Actualisation





Sommaire

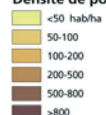
Un poumon vert de près de 1 000 ha à l'est de l'agglomération parisienne	1
Un équipement fédérateur du cœur d'agglomération	1
Un territoire urbain qui se transforme	1
Des usages et des paysages très variés, une forêt en zone dense	1
Une fréquentation importante estimée à onze millions de visites par an	3
Des recettes et des coûts	3
Une démarche innovante pour un développement durable	3
De réelles améliorations ont été apportées au bois de Vincennes	4
Propositions pour un bois de Vincennes contemporain	6
1. « Réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels »	7
Constat: un potentiel exceptionnel en zone très dense, mais un espace morcelé où la fréquentation est mal répartie	7
Une grande diversité de milieux, d'ambiances, de paysages et d'usages	7
Propositions: rendre au bois de Vincennes toute sa dimension forestière et sa vocation récréative au contact de la nature	17
Affirmer la dimension forestière du bois de Vincennes	17
Moderniser le réseau hydraulique, favoriser la biodiversité des milieux humides, rendre les berges plus naturelles	23
Poursuivre le suivi sur la biodiversité	23
Mettre en valeur les lieux singuliers et les éléments bâtis dans leur environnement paysager, maintenir les perspectives	25
Rendre plus lisible et hiérarchiser le réseau des promenades, allées, grands et petits chemins, sentes	31
Étudier la possibilité de raccorder le bois de Vincennes aux autres grandes forêts franciliennes par le biais de corridors écologiques	31
Garantir le respect des qualités du patrimoine naturel et architectural du bois grâce à un cahier des prescriptions architecturales et paysagères	32
2. « Réduire fortement la circulation automobile pour une promenade tranquille »	35
Constat: Une circulation de transit importante dans le secteur du bois en semaine, une forte pression du stationnement liée au bois le week-end	35
En semaine, des déplacements de transit, peu de promeneurs	35
Le week-end, une faible desserte à l'intérieur du bois comparée au nombre de visiteurs, une forte utilisation de la voiture	37
La poursuite des actions, les pistes d'études	44
Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour les déplacements de transit	44
Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour aller dans le bois	44
Réduire la pression automobile pour une promenade tranquille	44
3. « Gérer les activités dans la cohérence et la transparence »	53
Constat: Des activités qui jouent un rôle important d'animation et de convivialité dans le bois mais qui génèrent parfois des nuisances et des coupures au niveau local	53
Des activités sportives, ludiques et culturelles très diversifiées qui concourent à la notoriété du bois	53
Une importante offre sportive de plein air, et en particulier une offre originale en libre accès, mais des coupures locales	55
Une offre de restauration dans un cadre de verdure	55
Des concessions et des équipements très attractifs, générateurs de flux importants	55
De petits équipements en rive des communes	57
Des équipements sans lien direct avec le bois, souvent à accès réservé	57
Propositions pour une meilleure intégration des activités dans le bois	59
Réhabiliter certains sites	59
Mieux intégrer les activités au paysage du bois	61
Résoudre certains conflits d'usages et réguler les activités	63
Développer l'accessibilité et l'attractivité de certains lieux	63
Assurer la qualité environnementale des activités présentes dans le bois	64



LE BOIS DE VINCENNES DANS SON ENVIRONNEMENT

apur
Association pour
l'Urbanisme et la
Planification
Junin 2005

Densité de population



Desserte en transports en communs



Bois de Vincennes





Un poumon vert de près de 1 000 ha à l'est de l'agglomération parisienne

Un équipement fédérateur du cœur d'agglomération

Le bois de Vincennes offre au cœur de la zone dense de la région parisienne un équipement dont la dimension, 995 hectares, assure un rayonnement bien au-delà de son espace géographique immédiat. Dans cette aire d'influence, les densités de population les plus élevées se rencontrent à Paris et dans les communes proches du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis (densités souvent supérieures à 200 hab/ha). Au total, on estime à près d'un million¹ le nombre d'habitants qui résident dans un rayon de 3 km autour du bois.

Le bois de Vincennes présente sur Paris une ouverture de 800 mètres environ, occupée en partie par la tranchée du boulevard périphérique. Deux séquences, situées au droit de la porte Dorée et la porte de Charenton, assurent un accès direct au bois. Sur les 15 km restants de son périmètre, il est bordé par sept autres communes : Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Vincennes.

Un territoire urbain qui se transforme

Autour du bois, le tissu urbain évolue. De nouvelles opérations d'aménagement sont en cours d'achèvement à Vincennes (Domaine du Bois), d'autres sont programmées : la ZAC des Canadiens à Joinville-le-Pont et le pôle Leclerc à Nogent-sur-Marne. L'opération Bercy-Charenton à l'interface du 12^e arrondissement et de Charenton-le-Pont est en phase de définition.

De nouveaux espaces verts de proximité ont également été réalisés dans les villes de Saint-Mandé et de Vincennes, notamment en couverture de la tranchée du RER. Ils permettent de répondre à la demande quotidienne des habitants, alors que le bois de Vincennes constitue plutôt un atout complémentaire de leur cadre de vie.

Des usages et des paysages très variés, une forêt en zone dense

À la différence du bois de Boulogne qui s'insère dans une trame assez riche de grands espaces verts, le bois de Vincennes pallie en partie la rareté de ces espaces de grandes dimensions dans l'est parisien. Les habitants des communes riveraines y trouvent également des espaces de récréation et plusieurs équipements sportifs communaux (stades, tennis...) ou gérés par des associations (jeux de boules).

Il constitue, mais sur 55 % seulement de sa superficie, une véritable forêt avec ses clairières, ses grandes allées, ses chemins, sa faune, sa flore, aux portes des quartiers urbains les plus denses du centre de l'agglomération. La forêt est scindée en deux massifs distincts par une large bande de grands équipements.

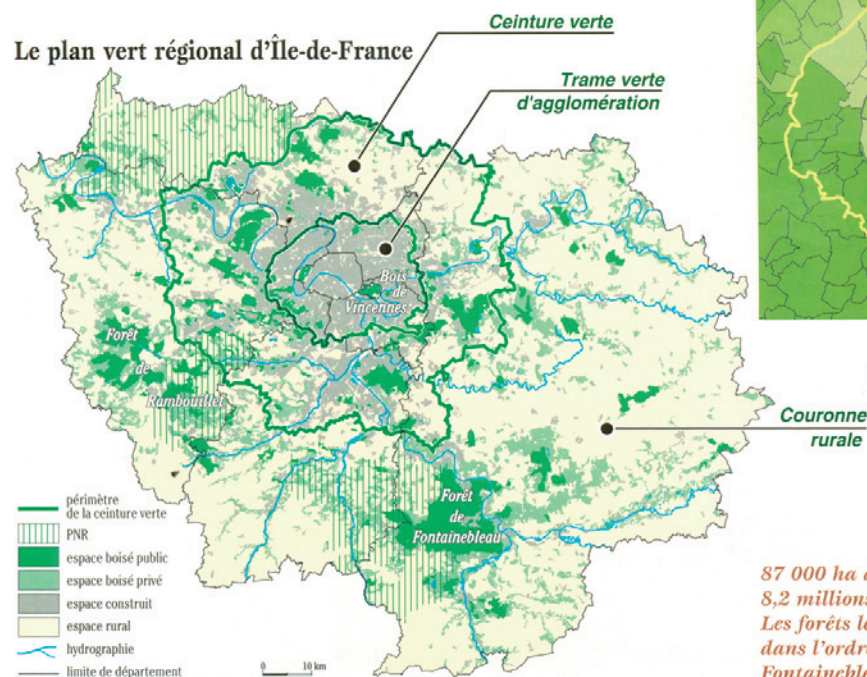
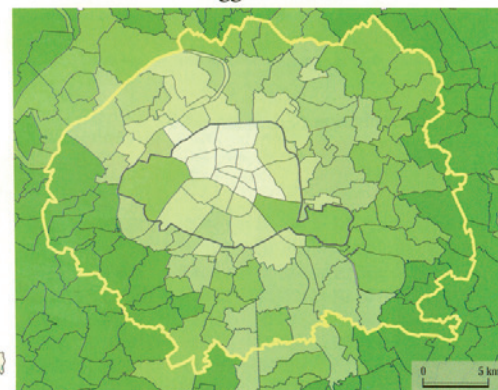
Les équipements du bois, les installations ou les concessions, très appréciées de leur public, bénéficient de leur situation dans un écrin de verdure et contribuent pour la majorité d'entre elles à l'animation et à la notoriété du bois, comme les équipements sportifs, les restaurants, les théâtres de la Cartoucherie ou encore l'ensemble exceptionnel de jardins ou de parcs à vocation pédagogique de présentation de la faune et de la flore. Le Château de Vincennes, s'il n'est pas situé dans le périmètre du bois, est perçu comme un élément constitutif majeur de cet ensemble.

Aux activités permanentes s'ajoutent de nombreuses manifestations et des événements d'ampleur variable. Le champ de foire de la Pelouse de Reuilly reçoit la Foire du Trône et différents cirques. Le Parc Floral accueille tout au long de l'année de nombreux salons, expositions et festivals sur des thèmes très variés. L'espace naturel accueille quant à lui des centres aérés ainsi que de nombreuses manifestations sportives, dont le célèbre marathon de Paris. La Fête de l'Arbre et la Fête des Jardins -organisées par le service des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris- permettent aux visiteurs de découvrir, le temps d'un week-end, les métiers et les richesses du bois.

¹ Résultats tirés du recensement général de la population de 1999.



Les indices moyens de végétation par commune dans le cœur de l'agglomération



87 000 ha de forêts publiques reçoivent en moyenne 8,2 millions de visiteurs chaque mois. Les forêts les plus fréquentées sont, dans l'ordre décroissant : Rambouillet, Fontainebleau, le Bois de Vincennes.

Source : Atlas des Franciliens

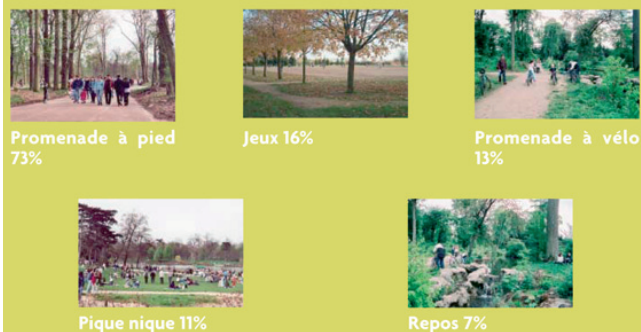
LA FRÉQUENTATION

LES VISITES DES BOIS DE BOULOGNE ET VINCENNES

• Une fréquentation concentrée sur le mercredi et le week-end



• Les principales activités



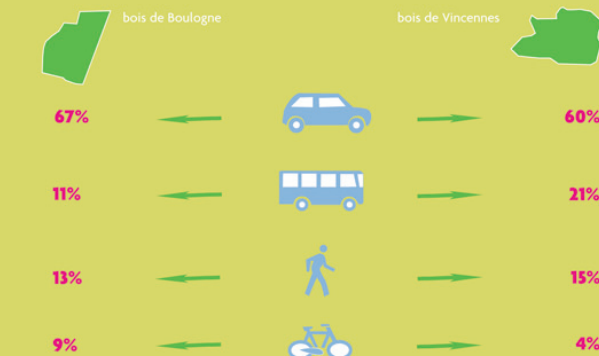
Chiffres issus d'une enquête menée par le CREDOC à la demande de la Ville de Paris à l'automne 2001 et printemps 2002

MAIRIE DE PARIS

LA FRÉQUENTATION

LES VISITEURS DES BOIS DE BOULOGNE ET VINCENNES

• La voiture comme mode d'accès privilégié



- L'UTILISATION DE LA VOITURE EST SURTOUT LE FAIT DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES D'ENFANTS
- PLUS DE LA MOITIÉ DES VISITEURS DÉCLARE TOUJOURS UTILISER LE MÊME MOYEN DE TRANSPORT

• Les visiteurs



- DEUX PERSONNES SUR TROIS VIENNENT SANS ENFANTS
- LES MOINS DE 25 ANS ET LES PLUS DE 70 ANS FRÉQUENTENT PEU LES BOIS

Chiffres issus d'une enquête menée par le CREDOC à la demande de la Ville de Paris à l'automne 2001 et printemps 2002

MAIRIE DE PARIS



Loin de s'opposer, espaces « naturels » et activités se complètent même si la quasi-totalité des visiteurs (9 personnes sur 10) se rend d'abord au bois de Vincennes pour les espaces naturels (promenade, activités sportives spontanées, détente et jeux, pique-nique...) et la majorité (6 visiteurs sur 10) exclusivement pour eux². Toute la difficulté est de concilier les espaces « naturels », les équipements, les concessions et leurs besoins en termes de déplacements et de stationnement.

Une fréquentation importante estimée à onze millions de visites par an

Une enquête réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en 2002 auprès d'un échantillon d'habitants de Paris et de la petite couronne fournit des indications sur la fréquentation du bois. Elle est globalement estimée à 11 millions de visites par an, avec une période de fréquentation maximale entre mai et novembre.

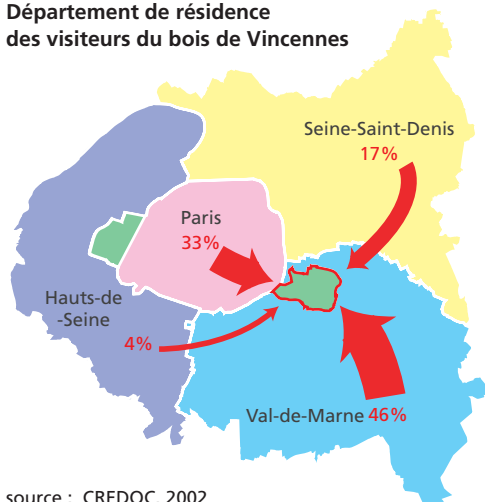
Les visiteurs du bois de Vincennes résident surtout dans le Val-de-Marne ou à Paris :

- **9 sur 10 vont au bois pour l'espace naturel,**
- le Parc Floral, le Parc Zoologique, le Château de Vincennes et l'hippodrome constituent les autres centres d'intérêt du bois très fréquentés.

Pour les bois de Vincennes et de Boulogne, l'enquête fait apparaître :

- une concentration de la fréquentation le week-end, surtout le dimanche,
- une forte utilisation de la voiture.

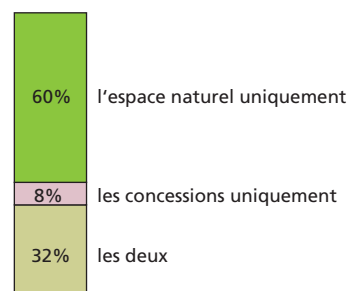
Département de résidence
des visiteurs du bois de Vincennes



source : CREDOC, 2002

Les motivations des visiteurs
du bois de Vincennes

Les visiteurs viennent
au bois pour :



source : CREDOC, 2002

Des recettes et des coûts

En contrepartie des dépenses d'investissements et d'entretien, les recettes municipales proviennent essentiellement des concessions et représentaient environ sept cents milles euros en 2003. Moins élevées que dans le bois de Boulogne, cette différence s'explique par la présence à Vincennes des grands équipements publics d'intérêt local, régional, voire national qui ne donnent pas lieu à redevance. Les manifestations temporaires (Foire du Trône, cirques, manifestations du Parc Floral) apportent des ressources complémentaires.

Une démarche innovante pour un développement durable

Après les dégâts causés par la tempête de 1999, la municipalité parisienne s'est fixée comme objectif de définir un projet d'aménagement durable ambitieux et partagé sur chacun des bois de Boulogne et de Vincennes.

S'appuyant sur les diagnostics et les documents d'orientation passés, la première phase de ce projet a consisté en la signature d'une charte entre Paris et les autres collectivités riveraines du bois de Vincennes fixant les principaux axes de réflexion et les modalités de gestion et de gouvernance.

² Cf. enquête CREDOC, 2002.



La charte pour l'aménagement durable du bois de Vincennes, signée le 26 avril 2003, préconise ainsi quatre axes majeurs pour structurer le projet d'aménagement durable du bois :

- « Réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels » ;
- « Réduire fortement la circulation automobile pour une promenade tranquille » ;
- « Reconquérir l'espace public et gérer les activités dans la cohérence et la transparence » ;
- « Innover dans les modes de gestion et de gouvernance. »

Depuis la signature de la Charte, le processus de concertation s'est mis en place et se poursuit :

- **Le conseil consultatif du bois de Vincennes**, institué dans le cadre de la commission extra-municipale de l'environnement, a réuni l'ensemble des partenaires de la Ville de Paris le 10 décembre 2003. Les principes de la Charte y ont été présentés.

Les premières propositions pour un schéma directeur du bois de Vincennes élaborées par l'Apur en 2005 en lien étroit avec les directions de la Ville de Paris ont été présentées aux communes riveraines lors de plusieurs réunions en 2006. Elles ont été officiellement présentées à l'ensemble des partenaires lors du conseil consultatif le 2 avril 2007, ainsi que les opérations envisagées à l'horizon 2010 dans le bois.

- **Un comité déplacements et stationnement du bois de Vincennes** a également été constitué. Il s'est réuni le 4 février 2004 et lors de cette réunion introductive, un diagnostic circulation et stationnement dans le bois a été présenté. Une seconde réunion du comité s'est déroulée le 12 octobre 2004, faisant état de l'avancement des réunions techniques sur les aménagements cyclables, le comité d'axe de la ligne d'autobus n° 325 ou les résultats des enquêtes sur la fréquentation de la foire du Trône. Le comité s'est à nouveau réuni le 21 novembre 2005 abordant plus précisément les mesures spécifiques liées à l'édition 2005 de la Foire du Trône et les propositions pour 2006, les opérations Paris Respire, les itinéraires cyclables, l'amélioration de la signalétique dans le bois, la desserte en transports en commun.

De nouveaux échanges pourraient avoir lieu début 2009.

De réelles améliorations ont été apportées au bois de Vincennes

L'ambiance forestière offre a priori une certaine permanence. Pourtant, si les tracés et les massifs évoquant la forêt des chasses dominant toujours, le bois de Vincennes porte aussi la trace d'une longue occupation militaire et d'aménagements successifs, reflets du rapport entretenu avec la « nature », de l'opportunité foncière du moment ou plus récemment, des épisodes climatiques. En fait, le bois de Vincennes demeure un territoire de projets.



Perspective depuis la Butte aux Canons avant travaux (1991)

© DEVE



Perspective depuis la Butte aux Canons après travaux (2005)

© Apur, Benoît Grimbart



Au xx^e siècle, de réelles améliorations ont été apportées au bois de Vincennes. Certaines résultent du premier Schéma de remise en valeur du bois de Vincennes élaboré à la fin des années soixante-dix :

- **Un massif forestier a été créé sur les emprises libérées par les militaires au cœur du bois.**
- **Un cœur de bois a été constitué à l'écart de la circulation automobile et du bruit.** Presque 14 km de voies ont été fermés entre 1977 et 1996, date de la fermeture de la route de la Tourelle (tronçon de 2,5 km au cœur du bois). Cela a permis de réduire le morcellement des espaces du bois et d'améliorer son ambiance sonore.
- **La plantation d'arbres dans les plaines de jeux** – entre les terrains de sport – a esquissé un paysage de bocage et a permis de réduire la coupure entre les deux principaux massifs forestiers.

Les améliorations récentes concernent les espaces naturels, les espaces publics, les déplacements et les activités :

- **210 hectares d'espaces boisés ont été reconstitués** après les ravages de la tempête de 1999 par plantation ou par régénération naturelle (159 hectares en massif forestier et 53 hectares en espace arboré ou paysager) et sont entretenus.
- **Des promenades piétonnes et cavalières ont été réhabilitées**, car elles avaient été détruites ou fortement endommagées par la chute et l'arrachage des arbres en 1999, réaménagées ou créées, pour relier les massifs, au sud de l'INSEP ou à travers les plaines de sport, le long de l'avenue de Nogent, à l'écart de la circulation, le long du stade de Vincennes.
- **Des espaces publics majeurs ont été réaménagés** : le Carrefour de Beauté avec les communes limitrophes (2008), le carrefour de la Conservation (2005), la place du Cardinal Lavignerie donnant accès à la pelouse de Reuilly (2007), la porte Dorée. Un aménagement pour réduire l'impact des véhicules en stationnement est expérimenté sur l'esplanade du Château de Vincennes de façon concertée entre les villes de Vincennes et de Paris depuis l'été 2007.
- Pour améliorer la signalétique dans le bois, **des panneaux d'accueil et d'information historiques ou écologiques ont été installés** aux entrées et dans les lieux stratégiques (2006-2007).
- **La pression automobile a été réduite, notamment le dimanche, pour favoriser la promenade.** Depuis 2003, 1,4 km de voies sont neutralisés à la circulation automobile le dimanche dans le cadre de l'opération **Paris Respire** au nord-est du bois. La plage horaire de fermeture a été étendue à 20 heures en 2005 et la fermeture temporaire de la séquence nord de la route de Ceinture du lac Daumesnil, expérimentée au cours de l'été 2005, est désormais mise en œuvre chaque dimanche.
- Plusieurs actions ont visées le développement de l'usage du vélo pour se rendre ou se déplacer à l'intérieur du bois.

Les aménagements cyclables ont été poursuivis en cherchant surtout à mieux mailler les itinéraires avec les communes limitrophes. L'aménagement en 2005 de la piste cyclable de l'avenue Daumesnil, suivi par l'aménagement du terre-plein du cours des Maréchaux en 2006, mettent en continuité un itinéraire cyclable entre porte Dorée à Paris et le centre de Vincennes. La piste réalisée avenue de Bel-Air (2006) permet de relier la route de la Tourelle depuis Saint-Mandé. La piste cyclable réalisée avenue de Gravelle en 2007-2008 relie Saint-Maurice, les bords de Marne et la porte de Charenton par le bois.

L'extension de Vélib'dans les bois et dans les communes limitrophes est en cours. Le service de vélos en libre service Vélib'mis en place en juillet 2007 dans Paris avec le succès que l'on connaît, est en cours d'extension dans le bois de Vincennes et les communes limitrophes. La possibilité d'étendre le service Vélib'dans les communes limitrophes, désormais acquise, renforce l'intérêt des stations du bois.

- **Une plus grande ouverture au public des sites** a été engagée. L'ouverture au public du Jardin d'Agronomie Tropicale, initiée en 2003 le week-end, est désormais possible tous les jours de la semaine depuis avril 2006. La gratuité de l'entrée du Parc Floral en dehors des manifestations particulières a été instituée en octobre 2006.
- **Un point d'information sur le bois – la Maison de la Nature – a été ouvert dans le Parc Floral** (2005).
- **La réduction de l'impact négatif de la grande manifestation populaire de la Foire du Trône est poursuivie à chaque édition depuis 2005** : mise en place de navettes gratuites entre Nation et la Foire depuis 2005, organisation d'un stationnement déporté et de navettes entre Nation – pelouse de Reuilly – Bercy (parc de stationnement) en 2006, 2007 et 2008. Un projet de requalification des abords de la pelouse a été mis en œuvre.
- **Un cahier des charges imposant la démarche HQE** a été rédigé pour les nouvelles concessions.



Chemin créé entre l'INSEP et le Stade Pershing (2004)



Panneaux de signalétique. © DEVE



Carrefour de Beauté réaménagé (2008)



Piste cyclable aménagée avenue du Bel-Air (2006)



Station Vélib'Château de Vincennes (2008)



Pavillon de l'Indochine, futur pavillon d'accueil du JAT

D'autres opérations sont en cours ou à l'étude. Qu'elles dépendent ou non de la Ville de Paris, elles visent à faire des équipements du bois de Vincennes des lieux attractifs et modernes. Dans le bois :

- La rénovation des pavillons du jardin d'Agronomie Tropicale, vestiges des expositions coloniales.
- La rénovation de l'Institut national des sports et d'éducation physique (INSEP) par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- La rénovation du Parc Zoologique par le Muséum National d'Histoire Naturelle, avec 1 million de visiteurs par an attendus dans un nouveau site à l'horizon 2013.

Et aux abords :

- La rénovation du Château de Vincennes sous l'égide de la Commission Interministérielle du Château de Vincennes se poursuit. Le Donjon rénové a été ouvert au public en mars 2007. La Sainte-Chapelle est en cours de rénovation.
- Porte Dorée, le musée de l'Immigration a été inauguré en janvier 2007.

Propositions pour un bois de Vincennes contemporain

L'Apur a été mandaté pour proposer un schéma directeur du bois de Vincennes en 2005. La Ville de Paris a souhaité que ce document soit réactualisé au vu des réalisations et des nouveaux projets.

Les propositions qui suivent tendent à mieux intégrer le bois de Vincennes dans son territoire, à concilier les usages – circulation, activités, fréquentation – avec son environnement. Elles visent aussi à restaurer les milieux et réhabiliter les paysages du bois pour faciliter le contact des citadins avec la nature, notamment la forêt, car c'est ainsi que peut s'exprimer la vision contemporaine du bois.

Les principaux thèmes et les orientations de la charte, repris ici tels qu'ils ont été formulés, ont été développés sous la forme d'un rapide constat et de pistes d'études et d'actions envisageables à court ou moyen termes :

1. Réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels (art. 1 de la charte)
2. Réduire fortement la circulation automobile pour une promenade tranquille (art. 2)
3. Gérer les activités dans la cohérence et la transparence (art. 3)

Mais sur un même lieu, les actions doivent pouvoir se conjuguer et se compléter.

Les questions importantes de la prostitution et de l'extrême pauvreté n'ont pas été évoquées car elles dépassent le strict cadre du bois et de cette étude.



1. « Réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels »

(art. 1 de la charte)

Constat : Un potentiel exceptionnel en zone dense, mais un espace morcelé où la fréquentation est très concentrée

Une grande diversité de milieux, d'ambiances, de paysages et d'usages

Le bois de Vincennes présente une grande diversité d'ambiances et de paysages, auxquels sont associés des usages souvent distincts. Cette diversité ne se limite pas aux paysages naturels, mais concerne aussi les grandes perspectives et les vues lointaines, les bâtiments, les enclos, les voies de circulation et de promenade, les parcs de stationnement, le mobilier et leur insertion paysagère. Cependant, par leur étendue et les attentes des visiteurs, les paysages naturels occupent une place privilégiée.

Les caractéristiques des espaces naturels ouverts illustrent les enjeux liés à leur évolution en termes de cohérence de l'espace, de paysage mais aussi d'usage, de fréquentation, de gestion ou de richesse écologique. Elles sont détaillées dans le tableau joint.

- **Les deux massifs forestiers occupent un peu moins de la moitié de la surface du bois.** Le plus grand (plus de 300 ha) est situé au centre du bois, à l'est du zoo, et a été en partie reconstitué depuis 1980, après le départ des emprises militaires et universitaires. Avec la fermeture à la circulation de la route de la Tourelle en 1996, l'espace central a véritablement retrouvé un caractère de forêt. La quiétude installée sur un cinquième environ de la superficie du bois a permis le retour d'une petite faune et a rendu étonnamment paisibles les promenades forestières. Le grand massif est structuré par de grandes perspectives : l'Allée Royale, le rond-point et ses allées rayonnantes. Le second massif (150 ha) se développe au nord-est autour du lac des Minimes. Il est séparé du premier par les équipements publics ou privés qui ont pris place de part et d'autre de l'avenue de la Pyramide, sur d'anciens terrains d'exercices militaires. S'il est traversé par de grandes routes circulées, ce massif forestier a néanmoins connu une amélioration de son ambiance sonore en 1999, lorsque le tronçon encore pratiqué de la route circulaire du lac des Minimes a été neutralisé. La fermeture, le dimanche, de plusieurs routes circulées dans le cadre de Paris Respire en agrément encore la fréquentation, notamment depuis les communes de Vincennes et de Fontenay-sous-Bois.

Les massifs forestiers du bois de Vincennes prennent deux aspects : **un massif très dense** où la fréquentation est modérée, car ce sont principalement des espaces où l'on se promène sans s'arrêter longtemps ; **un massif agrémenté de clairières** de petites dimensions (autour de l'Allée Royale, aux abords du lac des Minimes ou en lisière de Fontenay-sous-Bois) auxquelles il faut ajouter les grandes allées, notamment l'Allée Royale et son grand tapis de verdure. Les abords boisés du lac des Minimes, à l'instar des aménagements paysagers des autres lacs du bois, connaissent des sur fréquentations chroniques. Les clairières, l'Allée Royale et les autres grandes allées du cœur de bois – lieux de promenade et de séjour – présentent les mêmes usages mais à l'écart du bruit et de la sur fréquentation.

La tempête de 1999 – en abattant les peuplements forestiers anciens – a permis de procéder à un fort rajeunissement des massifs. Les essences propres à la forêt ont été privilégiées et le mode de gestion s'appuie sur des techniques forestières. Les massifs constituent les espaces les plus naturels du bois, peut-être les seuls, et un milieu favorable au développement et à l'accueil d'une petite faune sauvage.



Caractéristiques des espaces naturels ouverts du bois de Vincennes

Typologie des espaces naturels ouverts	Massifs forestiers fermés et clairières : 460 ha	Massif forestier clairsemé : 85 ha
	 	 
Qualités paysagères	Caractère sauvage des itinéraires en forêt ; Tracés hérités de la forêt des chasses royales ; Perspectives et points de vue (Allée Royale sur le Donjon du château de Vincennes, point de vue de la butte aux canons...) Ambiance bucolique ; Rivière.	Massifs et sous-bois lumineux ; Rivière.
Patrimoine écologique faunistique et floristique	Principal milieu naturel du bois : orchidées (7 espèces), petite faune (amphibiens, oiseaux, insectes, petits mammifères : renards, lapins, écureuils, fouines, hérissons, taupes, chauve-souris...) Suivi de la régénération naturelle d'une parcelle témoin frappée par la tempête. Rivières : milieu à fort potentiel écologique. Réserve ornithologique sur les îles du Lac des Minimes.	Petite faune des prairies : insectes, oiseaux. Rivières : milieu à fort potentiel écologique.
Activités en plein air, fréquentation	Sentiers et rivières : promenade à vélo et à pied, petite et grande randonnées ; Découverte du milieu naturel (poste aménagé d'observation des oiseaux) ; Fréquentation modérée, en mouvement. Clairières, allées : activités de détente et de loisirs spontanées et conviviales (repos, pique-nique, jeux, sports...) ; Fréquentation plus importante que dans le massif mais qui reste modérée. Les promeneurs traversent ces espaces où y séjournent.	Promenade et activités de détente et de loisirs spontanées et conviviales (repos, pique-nique, jeux, sports...). Fréquentation importante des espaces situés en périphérie du bois (proches de Vincennes et de Saint-Mandé), moindre en rives des plaines de jeux.
Gestion	Gestion : Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) Utilisation de techniques forestières (plantation de plants forestiers, dégagement manuel de ces jeunes arbres, régénération naturelle, dépressage, entretien d'éclaircies pour favoriser un développement harmonieux du peuplement) ; Fauchage des prairies dans les clairières et les allées ; Entretien des chemins forestiers ; curage des rivières tous les 3 à 4 ans.	Gestion DEVE Plantations de haute tige, fauchage différencié pour allier accueil du public et présence d'une petite faune ; Curage des rivières tous les 3 à 4 ans. Plantations des berges.



Prairie arborée : 50 ha



Grands espaces ouverts, perspectives lointaines ;
Rivière.

Arbres remarquables ;

Promenade et activités de détente et de loisirs spontanées et conviviales (repos, pique-nique, jeux, sports...)

Fréquentation importante des espaces situés à proximité des lacs (sud du lac Daumesnil, lac de Gravelle), cependant affectés par le bruit routier et par les manifestations (Foire du Trône, fêtes à l'Institut Bouddhique...)

Gestion DEVE

Fauchage différencié ;

Gestion des arbres au pied à pied ;

Curage des rivières tous les 3 à 4 ans. Plantations des berges.

Plaine de jeux : 25 ha



Effet de bocage.

Petite faune des prairies : oiseaux, papillons, insectes ;

Activités sportives de groupe.

Gestion Direction de la Jeunesse et des sports (DJS) : terrains de sport

Gestion des rives : Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE)

Espace paysager : 51 ha



Composition du XIX^e siècle autour des lacs.

Arbres remarquables, flore horticole ;

Promenade et activités de détente et de loisirs habituellement exercées dans les parcs : aires de jeux d'enfants, guignol, terrains de boules...

Activités liées au plan d'eau : modélisme, canotage, pêche ;

Surfréquentation en fin de semaine.

Gestion DEVE

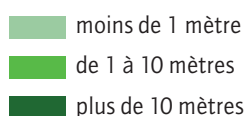
Techniques horticoles ;

Entretien de type parc ou square parisien ;

Curage des lacs et rivières tous les 3 à 4 ans. Plantations des berges.



Volume et densité du végétal



Dans le bois de Vincennes, les grandes prairies et les clairières font partie intégrante du massif forestier. Les terrains de grands jeux en stabilisé, la pelouse de Reuilly et la voirie se distinguent des espaces végétalisés. La diversité des paysages au contact direct de la ville est également visible : massif forestier encore marqué par la tempête, clairières, prairies, parcs agrémentés de beaux sujets isolés.

Sources : MNE, MNT, Infrarouge – InterAtlas
Réalisation Apur, 2005

Les autres espaces requièrent des moyens plus importants pour leur entretien, à la mesure d'une fréquentation nettement supérieure voire à une sur fréquentation de ces emprises. Ils répondent à une demande sociale très forte d'espaces polyvalents et d'espaces paysagers, faciles d'accès et sûrs :

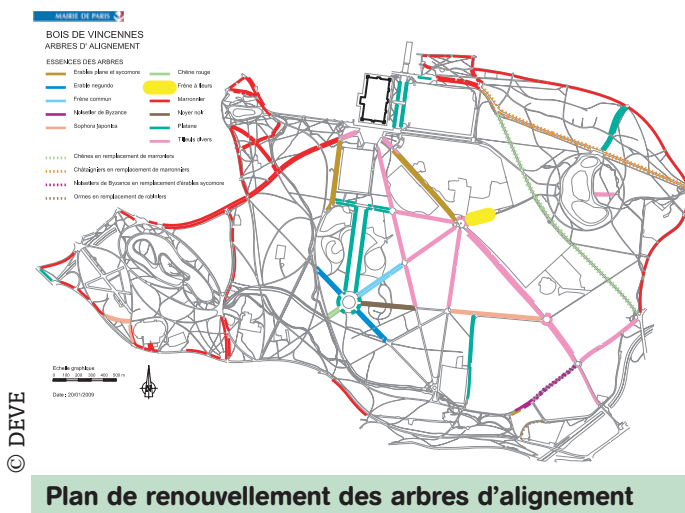
- **Le massif forestier clairsemé** est caractérisé par un peuplement arboré plus hétérogène sur prairie. Il est présent en rive de Vincennes et de Saint-Mandé ou en rives des plaines de sport. La gestion de ces espaces fait notamment appel au fauchage différencié. En laissant par endroits des herbes hautes, cette technique vise à réduire la profondeur du champ visuel d'une personne assise pour que la forte fréquentation de ces espaces soit ressentie moins négativement. Elle permet également de maintenir et de favoriser une diversité écologique de la faune.
- **Les prairies arborées** sont caractérisées par de grandes prairies. Ces lieux ouverts sont présents au nord de Charenton-le-Pont et près du lac de Gravelle. Les horizons sont larges et les essences assez variées. Les prairies font également l'objet d'un fauchage différencié. Mais entre Charenton-le-Pont et le lac Daumesnil, la proximité des voies de circulation, du champ de foire et des fêtes à l'Institut Bouddhique réduit leur qualité d'usage.
- **Les espaces paysagers ou jardinés aménagés en parcs urbains** périphériques, héritages de l'art d'Alphand, s'apparentent par leur gestion aux parcs et aux squares qui existent dans Paris sans être clos. Les pelouses sont ici plus soignées, jardinées, parfois entourées de grilles basses, les essences et les plantes rencontrées sont très variées et il existe de beaux arbres isolés. C'est notamment le paysage des lacs Daumesnil et de Saint-Mandé. Pour beaucoup, aller au bois de Vincennes se limite à visiter ces espaces. Souvent sur fréquentés, ces derniers souffrent de fortes dégradations.
- **Les plaines de jeux en libre accès.** Un paysage de bocage y a été créé pour permettre aux promeneurs de franchir les plaines de jeux sans conflit avec les sportifs mais aussi pour intégrer ces espaces au paysage du bois.



Le lac de Gravelle, au sud est du bois, reste peu fréquenté

D'autres espaces du bois bénéficient de modes de gestion comparables à ceux des espaces paysagers ouverts et des abords des lacs. Ainsi, le Parc Floral, les squares, l'École d'Horticulture du Breuil, le Parc Zoologique ainsi que l'hippodrome bénéficient d'une gestion horticole soignée : mise en valeur des collections botaniques et horticoles, des massifs floraux ou arbustifs taillés et régulièrement remplacés, tonte fréquente et arrosage régulier des pelouses, collecte des déchets végétaux et des feuilles.

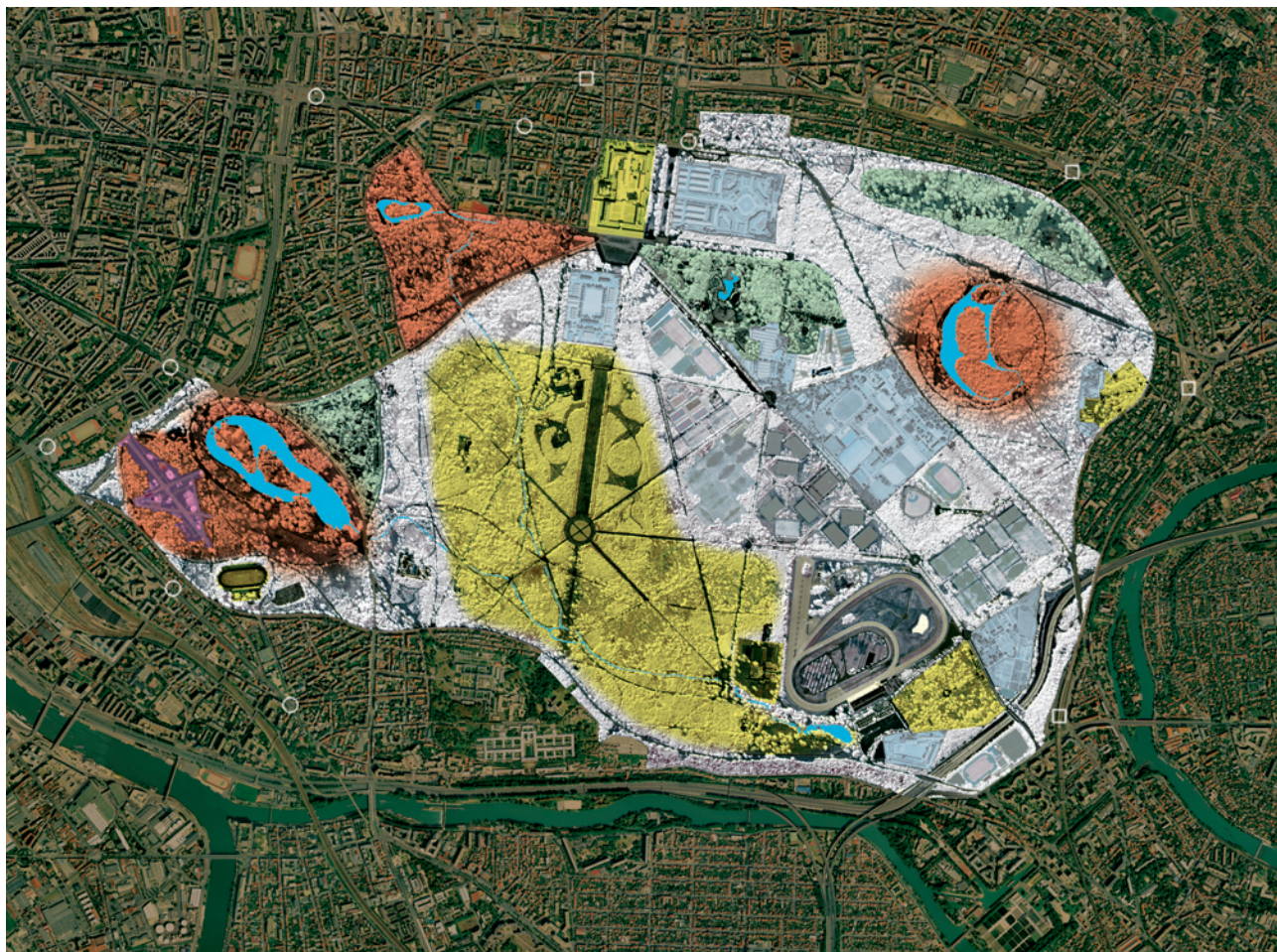
Plus généralement, la **diversité des biotopes** du bois de Vincennes (bois, étangs, pelouses, parcelles de régénération) doit également être soulignée ; elle a notamment permis, en une quinzaine d'années, l'observation de 144 espèces d'oiseaux, 17 espèces de poissons, 7 d'amphibiens, 407 espèces de champignons et 465 espèces végétales (72 d'arbres, 29 d'arbustes, 364 d'herbacées). L'observation des biotopes est souvent l'occasion de partenariats entre les services de la Ville de Paris et d'autres structures de recherche (Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France, Ligue pour la protection des Oiseaux Ile-de-France, Mycologues...).



Les nouvelles plantations d'alignement de l'avenue de Nogent



Fréquentation du bois de Vincennes



 **Sur-fréquentation**

En maintenant la fréquentation globale du bois, une nouvelle répartition au cours de la semaine et à l'intérieur du bois paraît souhaitable. Elle pourrait être mieux adaptée aux diverses capacités d'accueil et à l'intérêt des sites.

 **Adapté à sa fréquentation**

 **Sous-fréquentation**

 **Fréquentation liée à des manifestations**

© Apur, source InterAtlas



Lac Daumesnil



À proximité des lacs



Foire du Trône



Parc Floral



Allée du massif

© Mairie de Paris, P. Donadieu

© Apur, Benoît Grimbart



Malgré tous ces atouts et ces lieux remarquables, des dysfonctionnements demeurent :

- **Le bois de Vincennes se présente comme une mosaïque de paysages et d'usages juxtaposés dont la cohérence globale n'est pas toujours assurée.** Deux éléments en particulier peuvent être relevés : les deux massifs forestiers sont séparés par les équipements de part et d'autre de la route de la Pyramide ; la partie du bois située à l'ouest de l'avenue de Saint-Maurice, limitrophe de Paris, Saint-Mandé et Charenton-le-Pont est marquée par la juxtaposition de paysages très différents.

- **La fréquentation des espaces naturels est mal distribuée dans le bois.** Plus importante en rive, notamment au droit des espaces paysagers et des lacs, la pression de la sur fréquentation (tassement des sols, stationnement...) requiert des moyens de gestion plus importants. D'autres parties du bois, qui présentent pourtant de grandes qualités, ont une fréquentation qui reste très inférieure à leur capacité d'accueil.

- **Les limites du bois forment de véritables coupures physiques** (fortes densités urbaines, boulevard périphérique, autoroute A4...) **qui ont un impact certain sur la diversité écologique du site et son renouvellement.** En effet, en l'absence de continuité du bois de Vincennes avec d'autres espaces boisés, le patrimoine génétique des espèces du bois est insuffisamment renouvelé.

- **Certains aménagements sont en rupture avec le paysage du bois. Cela nuit à la cohérence du paysage et l'appauvrit :**

- les voies fermées à la circulation mais qui n'ont pas été réaménagées conformément à leur nouveau statut de promenade : elles ont conservé le mobilier, la signalétique et le profil de voies routières urbaines ;
- l'utilisation de l'esplanade Saint-Louis du Château de Vincennes qui, malgré un aménagement en 2007, reste une aire de stationnement gratuite au sud, isolant le château de son bois,
- le carrefour de la Pyramide.



Esplanade du Château de Vincennes



Carrefour de la Pyramide



Les voies du bois de Vincennes : une grande diversité d'ambiances, des aménagements parfois en rupture avec les usages et le paysage du bois

Ambiance urbaine

Voies fermées à la circulation mais non réaménagées :



Route de la Tourelle



Voies réouvertes périodiquement pendant la Foire du Trône :



Voies fermées depuis la tempête de 1999 non reclassées :



Avenue des Minimes



Route de la Tourelle (Nord)



Route nouvelle

Ambiance forestière



Route de la Tourelle (Sud)



Route des Barrières



Route des Barrières



• **La lecture des paysages est facilitée par les grands tracés très lisibles à certains endroits mais elle reste trop confuse à d'autres.** La diversité des paysages est en partie le reflet des grandes étapes qui ont successivement marqué la composition du bois. Celles-ci se découvrent aujourd'hui notamment par les tracés qui y sont associés. Le massif forestier est surtout marqué par l'ordonnement de l'ancienne forêt de chasse et les aménagements postérieurs du Plan Trouvelot, réalisés au début des années soixante dans le même esprit : les tracés sont organisés selon des compositions en étoile et de grandes perspectives, sur le Château de Vincennes notamment. Les parcs paysagers de promenade conçus au XIX^e SIÈCLE ont gardé leur homogénéité et leur grande qualité. Ils sont caractérisés par des tracés souples et une mise en scène de la nature ou des bâtiments. Ils s'appuient sur le réseau artificiel de rivières et de lacs qui, en se prolongeant dans la forêt, participe à la cohérence globale de l'espace. Cependant, certains espaces du bois sont marqués par une imbrication complexe de tracés d'époques – et donc de typologies – différentes, la superposition de nombreux itinéraires rend leur articulation difficile. Pourtant, malgré leurs différences, ces tracés sont hiérarchisés, ou l'ont été à l'époque de leur conception, et peuvent être complémentaires pour créer de grands itinéraires de promenades.

• **Les promenades aménagées dans le bois sont nombreuses : parcours de santé, sentier ornithologique, randonnée... Souvent en boucle, peu hiérarchisées, elles ne constituent pas un support clair et lisible de découverte du bois dans son ensemble.**

Promenades cyclables, pédestres et équestres, état des lieux



Des lignes de composition héritées du passé

Plan en étoile de la forêt de chasse

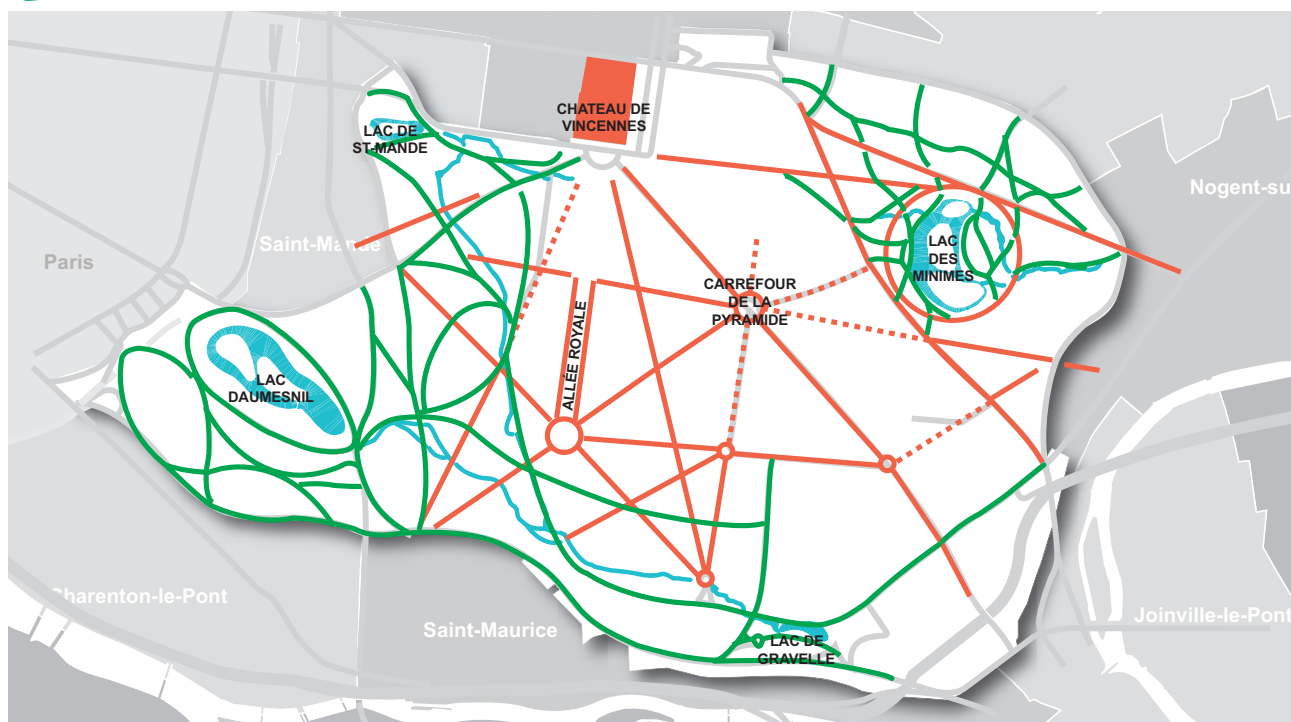
- Tracé maintenu/ repris par le Plan Trouvelot
- Grand tracé partiellement maintenu/gommé
- Château de Vincennes
- Grand carrefour

Aménagements "à l'anglaise" du XIX^e

- Lacs et rivières
- Tracé courbe maintenu

- Piste, bande, anneau cyclables, couloir bus partagé
- Itinéraire cyclotouristique (dans le bois de Vincennes)
- Circuit santé
- Promenade plantée (Paris 12^e)
- Grande randonnée
- Petite randonnée
- Circuit équestre

Sources : Carte IGN 1/100 000 Environs de Paris
Topoguides de la FFRP
DEVE



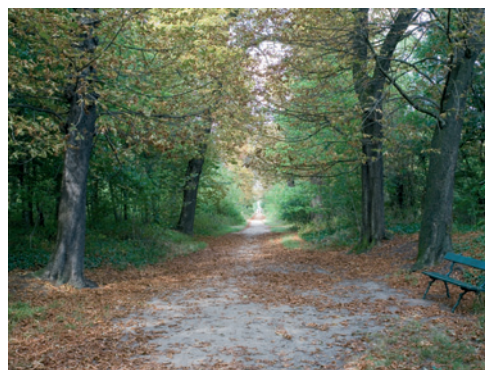
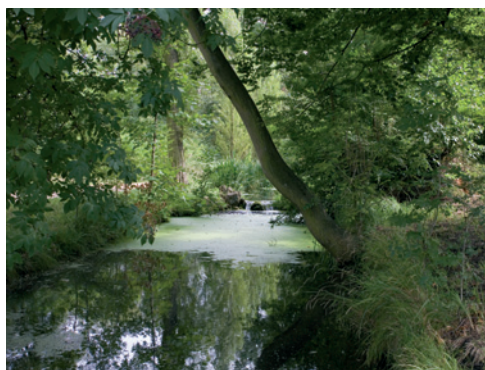


Proposition : affirmer l'ambiance forestière pour accéder aux massifs forestiers et les relier



Affirmer la dimension forestière

- massifs forestiers denses
- ambiances forestières à affirmer
- cheminement à privilégier
- rénoquer et enrichir la trame d'eau



Un paysage forestier protégé et entretenu, curage des rivières et plantations.



Propositions : rendre au bois de Vincennes toute sa dimension forestière et sa vocation récréative au contact de la nature

Affirmer la dimension forestière du bois de Vincennes

Sans remettre en cause la diversité des usages et le maintien d'espaces ouverts polyvalents très appréciés, le caractère forestier du bois de Vincennes peut être affirmé par une série d'actions. Elles doivent aussi conduire à mieux répartir la fréquentation à l'intérieur du bois, en renforçant la cohérence globale et l'unité du site. Ces actions sont encadrées par un plan de gestion arboricole du bois de Vincennes, établi par la DEVE et validé en 2007. Les nouvelles plantations, les types d'espaces et les modes de gestion y sont décrits.

- **Entretien des plantations récentes par un suivi régulier et poursuivre la régénération naturelle des massifs.**

- **Densifier le peuplement végétal par endroits :**

- **aux entrées du bois et en rive où, pour reprendre le terme du paysagiste S. Eyzat, « le contact entre la ville et le bois doit être plus franc, le cheminement déjà forestier ».** Accompagnant le travail important à mener sur la lisibilité des itinéraires, les nouvelles plantations peuvent inciter à entrer dans le bois. Cela paraît notamment très souhaitable sur la lisière parisienne, par exemple depuis Charenton-le-Pont. Les requalifications d'espaces publics ont mis en œuvre ces principes : porte Dorée, place du cardinal Lavigerie, carrefour de Beauté.

- **pour doter les liaisons est/ouest entre les deux principaux massifs d'une ambiance forestière et ainsi mieux relier les deux massifs.** Il est nécessaire d'atténuer l'effet de coupure des massifs forestiers engendré par les équipements situés de part et d'autre de la route de la Pyramide. Il s'agit d'aménager en allée de promenade la séquence de l'avenue des Minimes neutralisée suite à la tempête de 1999, de premières esquisses proposent de densifier les plantations sur l'allée sud ; de poursuivre les aménagements de bocage sur les grandes plaines de sport, pour en faciliter la traversée sans conflits avec les sportifs, en continuité du chemin récemment créé entre l'INSEP et le stade Pershing ; de réaménager la route du Champ de Manœuvres, à l'horizon 2010, dans le cadre du recul programmé de la clôture de l'INSEP (dégageant plus de 1,5 ha), en promouvant un paysage cohérent avec celui qui sera réalisé à l'intérieur de l'INSEP.

- **mais aussi pour mieux intégrer les activités et les routes au paysage du bois.** Lorsque la transition entre les différents paysages se manifeste au droit des voies circulées ou des équipements, cela accentue l'effet brutal de frontière ou d'obstacles. Il en est ainsi de **l'avenue de Saint-Maurice**. C'est aussi le cas des **plaines de jeux** même si un travail important a déjà été accompli par le biais de plantations. Il reste sans doute à assouplir l'effet d'alignement trop rigide qui en résulte. C'est également le cas de la **Pelouse de Reuilly**.

Ces actions sur le paysage sont guidées par le plan de gestion arboricole. Pour une meilleure compréhension du site et des choix de requalification une lecture historique s'avère utile.

© Ph. Guignard@air-images.net



Pelouse de Reuilly



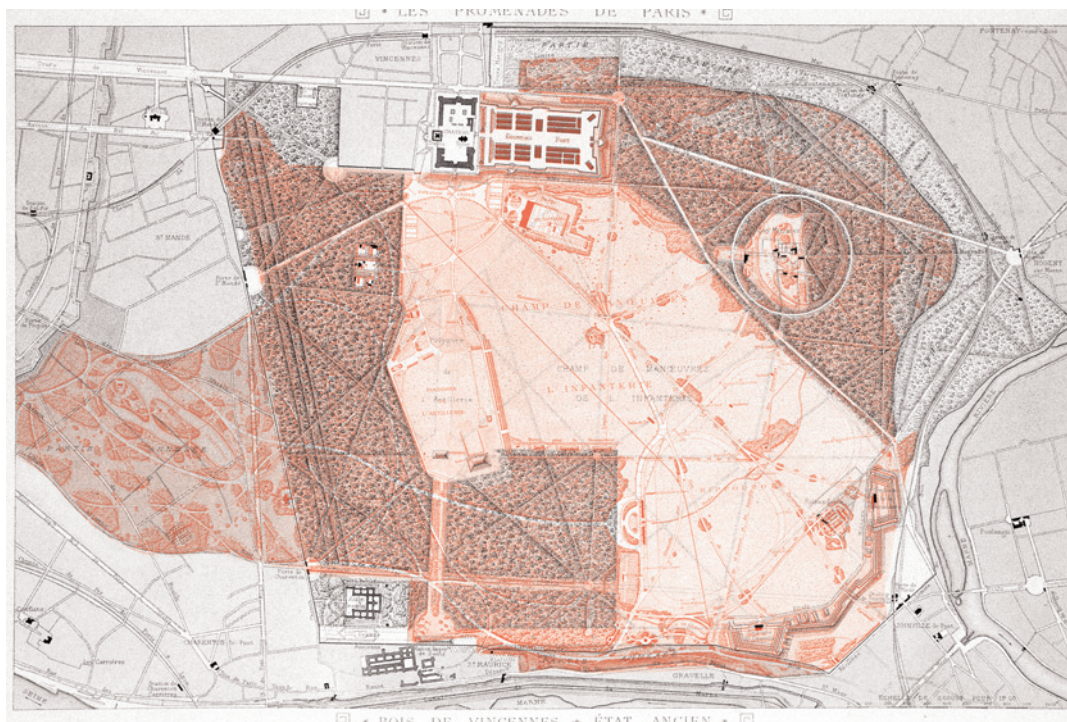
Plaine de jeux, 1980

© Apur Baranger



Évolution des limites et du paysage du bois du XIX^e au XX^e siècle

Superposition
de l'état ancien
(en noir)
et du plan
Alphand (en
rouge)



© Apur 2007 Sources Alphand, InterAtlas

Superposition
du plan Alphand
(en rouge) et de la
photo aérienne
actuelle



© Apur 2007 Sources Alphand, InterAtlas

L'occupation militaire du château de Vincennes à la fin du XVIII^e siècle se traduit par la création de grandes emprises dans le bois : le polygone de l'Artillerie et le champ de manœuvre de l'Infanterie. Elles occupent toute la partie centrale de l'ancienne forêt dont ne subsistent alors que deux massifs parcourus par le réseau rectiligne et étoilé des allées de chasses royales. L'allée du Tir, placée dans l'axe du château, aboutit à la grande allée de la terrasse qui borde les contreforts de Saint-Maurice et de Gravelle et conduit au puissant ouvrage fortifié du sud-est du bois.

C'est à la fin du XIX^e siècle que le bois, propriété de l'Etat, sera cédé à la Ville de Paris pour qu'elle l'aménage en promenade publique. Les limites du bois et des Villes qui l'entourent, en tout cas les extrémités dépourvues de servitudes militaires, vont alors être profondément remaniées. Alphand, Chef du service des promenades et des plantations de la Ville de Paris, met en oeuvre les grands travaux de Napoléon III et d'Hausmann. La trame d'eau est aménagée.

La partie ouest du bois est annexée. Elle agrandit l'espace planté jusqu'aux limites même de l'enceinte de Paris et vient rattacher cet ensemble à la ville.

La composition paysagère adoptée pour cette extension est poursuivie dans les anciens massifs forestiers, dont elle atténue la rigueur géométrique.

Mais, en partie centrale, les emprises militaires sont à peine entamées. Pour aider à financer les acquisitions et les aménagements, une partie du bois est retranchée et bâtie. Aux anciennes portes du bois, absorbées par les tissus urbains, se substituent de simples carrefours. Assortie de prescriptions architecturales et urbaines, la partie retranchée donne naissance à des rives de qualité, à Vincennes, Fontenay-sous-Bois ou Nogent-sur-Marne.

Il faudra attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour voir, au gré de l'abandon de l'occupation militaire du bois, les réaménagements progressifs en partie centrale : nouvelles plantations dans l'esprit de la forêt des chasses ou aménagements sportifs.



La gestion arboricole État existant

Massifs forestiers Massifs clairsemés Prairie arborée Espace paysagé Trame d'eau



© Apur Sources : Plan de gestion arboricole DEVE, InterAtlas

État projeté

Évolution des paysages



© Apur Sources : Plan de gestion arboricole DEVE, InterAtlas

Le plan de gestion arboricole du bois de Vincennes 2006/2020, validé en 2007, prévoit un renforcement de l'aspect forestier jusqu'aux limites de la ville dense et entre les deux grands massifs forestiers existants. Ainsi, une partie du massif forestier va évoluer du clairsemé vers le clairié et des espaces arborés évolueront vers des massifs forestiers clairsemés. Au total, plus de 170 ha sont concernés (115 ha env. deviendront clairiés et 58 ha env. deviendront clairsemés).



Redonner aux anciennes voies automobiles une dimension forestière

Exemples de réalisation

Carrefour de la Belle Étoile depuis la route de la Demi-Lune



Avant travaux



Après travaux

Route de la Demi-Lune depuis le carrefour de la Belle Étoile



Avant travaux



Après travaux

Source : DEVE

Des aménagements possibles



Lisière parisienne : voie réouverte durant la Foire du Trône



Une ambiance nouvelle possible (au sud de l'Allée Royale)



Parc de stationnement de Gravelle, partie non réaménagée et fermée au public



Parc de stationnement paysagé route de la Pyramide



• **Poursuivre la conversion en allées forestières des anciennes voies automobiles aujourd'hui fermées** en leur ôtant leur profil urbain : trottoirs et lincolns de stationnement, mobilier d'éclairage qui contrarient l'image du bois. Leur impact négatif est en effet très important. Cette orientation concerne :

- des voies fermées, comme la route de la Tourelle au cœur du bois ;
- des voies perçues comme fermées par les promeneurs mais qui n'ont pas été reclassées : les 3 km de voies fermées suite à la tempête de 1999.

Elles sont utilisées et appréciées comme voies de promenade depuis près de dix ans. Leur neutralisation a contribué à réduire le morcellement du bois même si elles n'offrent pas le caractère de véritables allées de promenade. Les aménager en allées forestières en confortant les usages actuels qui s'y sont développés (vélos, rollers) constituerait une transformation visible. À l'inverse, la réouverture de certaines de ces voies pour la circulation de transit assortie, le cas échéant, d'une fermeture temporaire le dimanche dans le cadre de Paris Respire, n'autoriserait pas de requalification paysagère ni environnementale et s'avérerait plus coûteuse. Une réouverture de voie serait sans doute très mal perçue par les promeneurs, sans compter son impact négatif sur le milieu naturel.

Sont concernées : la route de la Tourelle au nord, l'avenue des Minimes, entre l'esplanade Saint-Louis et l'avenue du Tremblay, la route des Sabotiers, une petite séquence de la route Circulaire du lac des Minimes, entre l'avenue du Tremblay et l'avenue de Nogent, la route Mortemart (entre l'avenue de la Pyramide et le stade Pershing) et la route Nouvelle.

- en lisière de Paris, des voies généralement fermées mais rouvertes temporairement pour offrir un stationnement de surface aux visiteurs durant la Foire du Trône (environ 1200 places). Les études initiées par la Ville de Paris pour réduire les impacts négatifs liés à la Foire du Trône doivent aussi prendre en considération la forte contrainte que représente le maintien en l'état de ces voies en lisière parisienne. Mais pour les réaménager définitivement, il est nécessaire par ailleurs de considérer la Foire du Trône comme un important générateur de trafic et d'organiser son accès, notamment en voiture, en conséquence.

Un reclassement rapide, par exemple en voie verte et une transformation paysagère des voies qui ne soulèvent pas de difficultés apparaît souhaitable. Le choix des revêtements doit répondre à un plan d'ensemble et permettre de maintenir et de mieux intégrer des usages diversifiés (marche, vélo, rollers...). Sur les grandes liaisons cyclables du bois, d'échelle intercommunale, ou dans certains lieux très fréquentés, un revêtement lisse mais de teinte claire pourrait être mis en œuvre, sur les autres voies, un traitement en grave calcaire serait préférable. Ainsi, l'anneau autour du lac des Minimes pourrait être réalisé en enrobé clair, un traitement en grave calcaire pourrait concerner les routes proches du lac des Minimes (routes de la Cascade, des Merisiers, du Camp de Saint-Maur, de la Pointe Noire) et du dépôt forestier (route Brulée).

• **Intégrer par un traitement paysager les aires de stationnement dans le bois** : il s'agit d'achever l'aménagement du parc de stationnement de l'avenue de la Pyramide (500 places) et du parc de stationnement de Gravelle, face à l'hippodrome (500 places), de mieux intégrer la route de ceinture du Lac Daumesnil au sud, qui permet le stationnement et la desserte du restaurant (250 places). Plusieurs réalisations contemporaines, en France et à l'étranger, prouvent que des réponses environnementales et paysagères de qualité sont possibles.



© Laure Planchais paysagiste

Aires de stationnement en terre-pierre engazonnées : le parc de Grand Pré et la traversée de Sables d'Or-Les-Pins (22). La technique est une réussite pour les emprises qui ne sont pas sollicitées en permanence.



Souvent naturelles, les rives des rivières apparaissent parfois trop artificielles

Si le réseau hydraulique du bois de Vincennes est artificiel, il doit contribuer, par l'aménagement de ses rives, à recréer l'ambiance d'un paysage naturel. Les réponses sont à adapter selon le niveau de fréquentation des espaces.



Lac des Minimes avant travaux



Lac des Minimes après aménagement

Source : DEVE



Moderniser le réseau hydraulique, favoriser la biodiversité des milieux humides, rendre les berges plus naturelles

- **Mener une étude du réseau hydraulique pour une gestion plus écologique de la ressource en eau.** Les lacs et leurs abords constituent à la fois des supports très prisés pour la promenade et des milieux à fort potentiel en termes de biodiversité. Une étude du réseau hydraulique existant (réseau d'adduction et d'évacuation, rivières, lacs) est engagée (marché en cours) pour dresser un état des lieux et proposer des améliorations. Une gestion plus écologique de la ressource en eau permettra de supprimer les rejets d'eau claire en égout et de s'orienter peut-être à terme vers des dévers en Marne.

- **Poursuivre l'aménagement des berges pour créer un paysage plus naturel évoquant les milieux humides.** L'aménagement des berges des rivières et des lacs, indissociable du réseau hydraulique, a été localement mis en œuvre (rivières et berges du lac des Minimes). Le plan de gestion arboricole prévoit une alternance à parts égales d'espaces ouverts et fermés qui permet de ménager des accès aux berges, mettant en scène les éléments singuliers (ponts, déversoirs, kiosques...), et la création de taillis formés de différentes strates de végétation. Le réaménagement des bords de lacs, plus ou moins difficile du fait de la fréquentation, impose de faire des choix en termes d'opportunité et de priorité. Le réaménagement du carrefour de la Patte d'Oie pourrait aussi être l'occasion d'étendre et de valoriser la rivière existante, qui passe presque inaperçue à l'heure actuelle.

- **Créer une nouvelle rivière, support d'une promenade attractive.** La création d'une nouvelle rivière pourrait aussi renforcer l'attractivité de certains parcours. Plusieurs tracés ont été évoqués, notamment les liaisons est/ouest destinées à relier les deux massifs forestiers. L'un d'entre eux pourrait être envisagé dans le cadre de la rénovation de l'INSEP, route du Champ de Manœuvre.

Poursuivre le suivi sur la biodiversité

Plusieurs parcelles et enclos existent : réserve ornithologique, parcelle témoin du Parc Floral et enclos de vieillissement (depuis 1990), zones d'intérêt écologique depuis décembre 1999. Ils permettent d'augmenter la capacité d'accueil de certaines espèces animales ou de suivre le cycle sylvogénétique. Ces terrains sont utiles à la compréhension des écosystèmes, une connaissance elle-même indispensable à la vérification de certains choix de gestion. Ces études, qui n'ont de sens que sur le long terme, posent la question des moyens à mettre en œuvre. Elles pourraient être l'occasion d'engager des partenariats avec des centres de formation et de recherche.

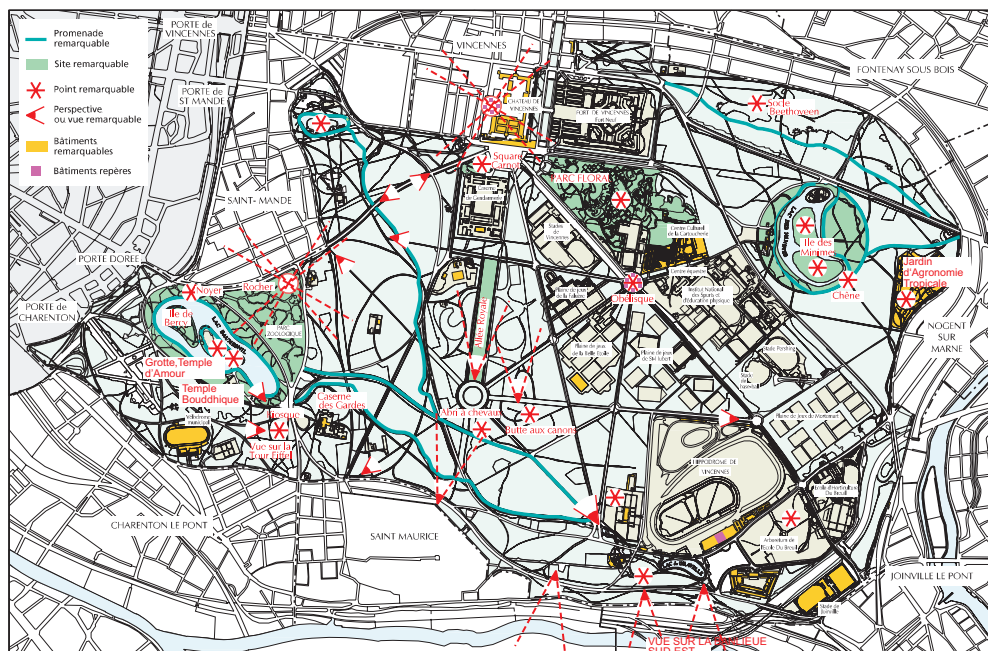


Source : DEVE

La réserve ornithologique du bois de Vincennes et son poste d'observation



Sites et repères du bois de Vincennes



Depuis le sud de l'Allée Royale



Une allée rayonnante depuis le rond-point de l'Allée Royale



Vue sur l'obélisque depuis une allée rayonnante (route de la Faluère)

Restauration du paysage

Paysages et milieux naturels

Ambiance forestière

Transformer en allées de promenade les anciennes voies automobiles

Paysager les grandes aires de stationnement

Espaces publics

Requalifier les abords du Château, les grands carrefours et les portes du bois

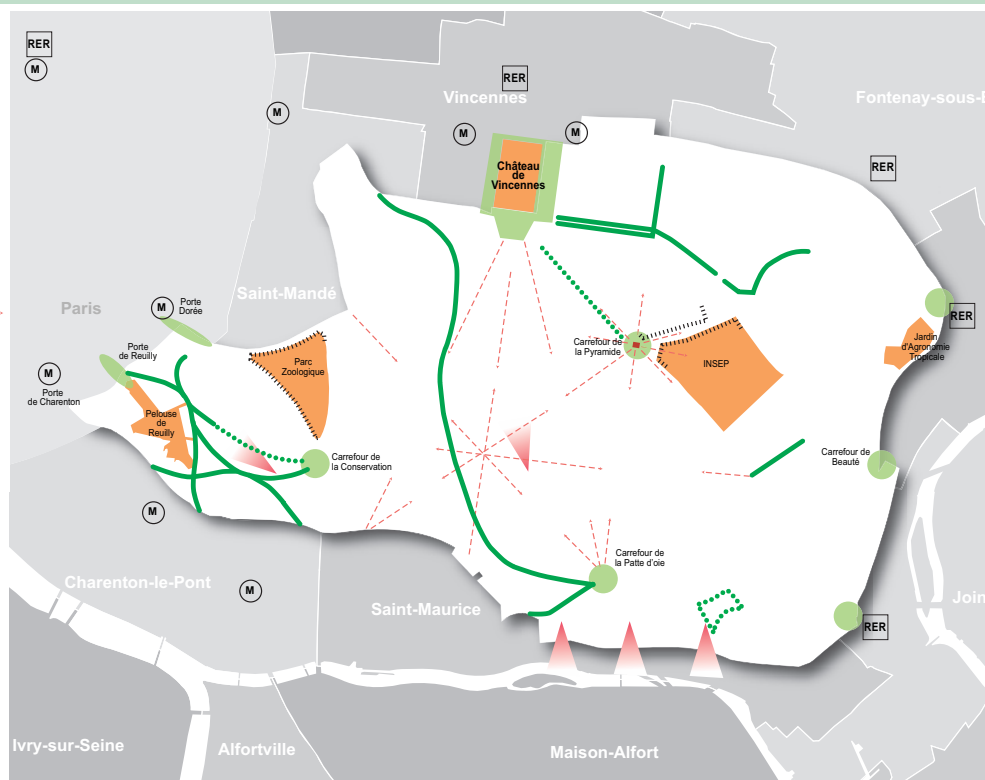
Perspectives

Révéler : les grands tracés historiques les panoramas

Bâtiments et sites

Réhabiliter les bâtiments et les sites dégradés

Développer les relations visuelles et la continuité des paysages





Mettre en valeur les lieux singuliers et les éléments bâtis dans leur environnement paysager, maintenir les perspectives

• **Le Château de Vincennes, l'esplanade Saint-Louis et le cours des Maréchaux.** Une mission d'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des abords du Château de Vincennes a été lancée sous la conduite de la Commission Interministérielle du Château de Vincennes (CICV). Une étude réalisée par l'Atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc et Duché a été rendue en décembre 2007. La réponse conjointe adressée par les villes de Vincennes et de Paris en octobre 2008 signale l'intérêt de poursuivre les réflexions en tenant compte du respect des contraintes du site et des finances des collectivités locales concernées. Dans cet esprit, des observations ont également été adressées soulignant l'intérêt de définir des scénarii fondés sur des aménagements simples d'espaces publics, l'utilité d'intégrer dans la réflexion, la question des usages pour favoriser l'appropriation des abords par la public et leur entretien, l'utilité d'une étude partenariale plus approfondie sur les circulations et le stationnement. Par ailleurs, l'usage actuel de l'esplanade, toujours dédiée à la circulation et au stationnement au sud, accentue toujours l'isolement du château par rapport à son bois. Malgré une réduction des emprises de stationnement, en 2007, cet usage dominant banalise et obère les qualités d'un espace pourtant exceptionnel. Les modalités d'accueil d'événements temporaires de qualité, par exemple dans le cadre des Nuits Blanches, pourraient être envisagées en complément.

• **L'Allée Royale, son rond-point d'où rayonnent des allées remarquables par leurs perspectives et leur tranquillité.** Les allées ont déjà été réhabilitées. Concernant les tracés historiques, l'achèvement de l'Allée Royale vers le château à travers le Quartier Carnot, la réalisation des autres grands tracés du Plan Trouvelot ou du plan de la forêt de chasse apparaissent difficilement envisageables. Cependant, des continuités peuvent parfois être soulignées par des plantations ou des ouvertures visuelles, même au travers des concessions et des équipements, améliorant ainsi la lisibilité de ces grands tracés : celui de l'allée Saint-Louis à travers le club équestre, celui de l'allée des Merisiers, à l'intérieur de l'INSEP, prévu dans le cadre de sa rénovation.

• **Les autres perspectives et espaces publics repères du bois :** le carrefour de la Pyramide, le carrefour de la Conservation, le carrefour de la Porte Jaune et plus généralement les portes du bois. Plusieurs aménagements ont été réalisés ces dernières années : carrefour de la Conservation, porte Dorée, carrefour de Beauté, en lien avec la Région, les villes de Nogent-sur-Marne et Joinville. D'autres restent à faire (carrefours de la Porte Jaune et de la Patte d'Oie) ou à poursuivre (carrefour de la Conservation, pour réduire la présence de la voiture, ou Porte Dorée, pour redonner des emprises à la végétation).

• **Le panorama sur la vallée de la Marne** et l'urbanisation de cette partie du Val-de-Marne depuis le plateau de Gravelle, principal trait naturel du site, mérite d'être mis en valeur. Dans ce lieu longtemps stratégique sur le plan militaire, la matérialisation d'une promenade plus attractive peut être envisagée. Dans le cadre de sa mise en valeur, la route du Point de Vue devrait être réservée à la promenade. L'intérêt circulatoire de cette voie est relatif, elle sert surtout de stationnement pour les clients du restaurant du plateau de Gravelle (30 places) qui dispose déjà d'un parc de stationnement de 50 places à l'intérieur de la concession. En complément, une utilisation publique et attractive de la Redoute de Gravelle (actuellement occupée par l'Ecole de Police) et une mise en valeur des bâtiments remarquables apparaît également souhaitable à terme pour dynamiser ce secteur du bois.



© Apur Baranger

Vue du plateau de Gravelle depuis Maison-Alfort



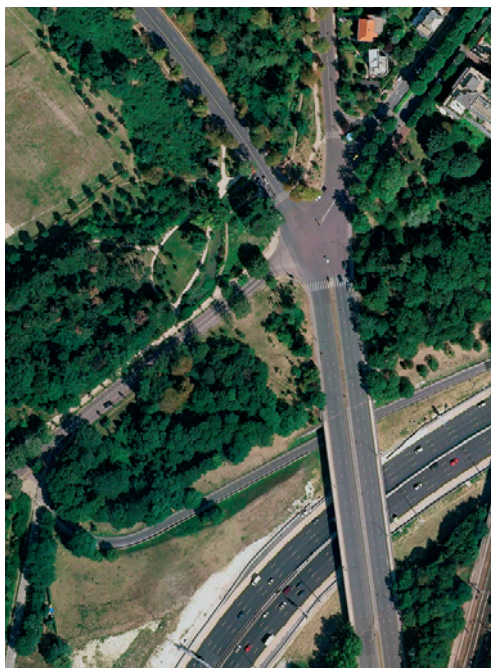
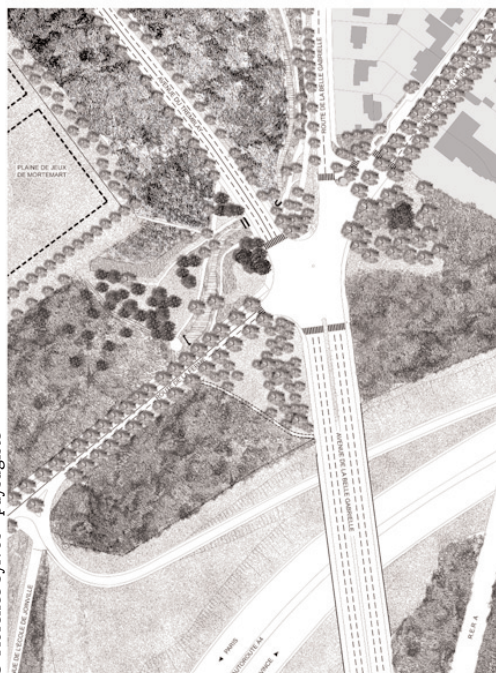
Le Château de Vincennes, depuis le square Carnot



Mise en valeur récente d'espaces publics majeurs

Carrefour de Beauté

Plan d'état des lieux



Étude de Florence Sylvos, paysagiste, pour la mise en valeur du Carrefour de Beauté, 2005.



Le réaménagement cofinancé par la Région Ile-de-France, Nogent-sur-Marne et Paris vise à sécuriser les déplacements des piétons, pacifier la circulation automobile et redonner une lisibilité au carrefour de Beauté qui constitue une entrée de bois.

Porte Dorée



Vue de la Porte Dorée et de l'entrée du Bois



Les réaménagements réalisés donnent plus de place aux promeneurs. Une nouvelle répartition des espaces en faveur des espaces naturels est programmée.

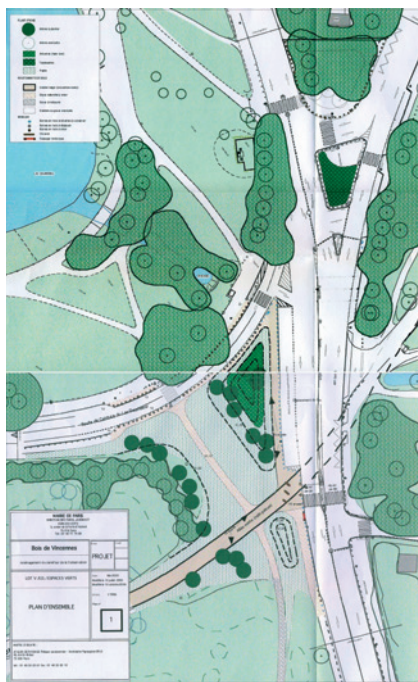


Mise en valeur récente d'espaces publics majeurs

Carrefour de la Conservation



© interAtlas



Projet de réaménagement du Carrefour de la Conservation (DEVE)



Le carrefour de la Conservation avant travaux



Le carrefour de la Conservation après travaux



À un emplacement stratégique au cœur du bois, point de passage entre les abords paysagers du Lac Daumesnil et le massif forestier, le nouvel aménagement, outre la reconquête d'une vaste aire bitumée, a permis d'améliorer les relations visuelles avec le lac (recul du stationnement pour dégager les vues) mais n'a pas totalement permis de faciliter et de rendre lisible l'accès vers la route des Batteries et le massif forestier dense.

Place du Cardinal Lavigerie (Porte Dorée)

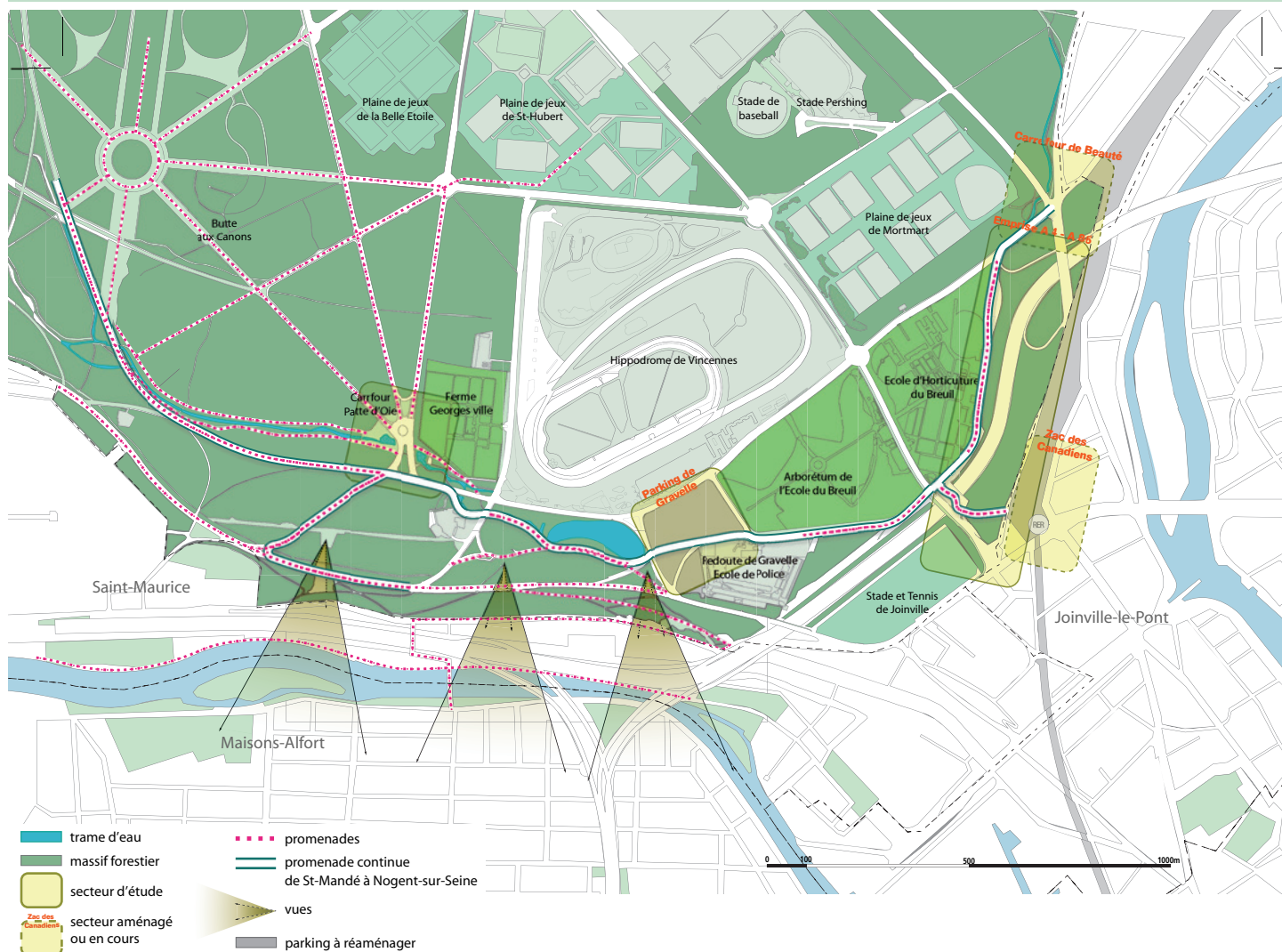
© ph.guignard@air-images.net.



Ce sont, à la fois, une meilleure insertion paysagère et des traversées facilitées qui ont été recherchées dans cet aménagement à la fois pour aller se promener dans le bois ou pour aller sur la pelouse de Reuilly, par exemple lors de la Foire du Trône.



Un secteur à étudier : le plateau de Gravelle



Le grand paysage vu depuis le plateau de Gravelle, au sud...



au nord...



Des séquences de promenade discontinues avenue de l'École de Joinville (Arboretum, A4)



Un secteur à étudier : le plateau de Gravelle

Le plateau de Gravelle s'étend sur plus de 100 ha au sud-est du bois de Vincennes, à proximité des communes de Saint-Maurice, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne et Maisons-Alfort. Sa fréquentation, en dehors des jours de courses, demeure globalement inférieure à sa capacité d'accueil.

Ce secteur bénéficie pourtant d'atouts potentiels : une situation en terrasse sur la vallée de la Marne, la proximité du principal massif forestier, permettant détente et loisirs récréatifs au contact de la nature, un parc paysager avec un petit lac, une réserve importante de places de stationnement, la présence d'activités de loisirs (hippodrome, ferme pédagogique, arboretum, restaurant...) abritées le plus souvent dans des bâtiments remarquables. Mais ce sont plutôt ses handicaps qui dominent : accessibilité médiocre, nuisances des infrastructures (autoroute A4), morcellement du secteur, mal intégré au bois.

Plusieurs projets récents, en cours ou à l'étude, initiés par des communes, des groupements de communes ou l'Etat, concernent le plateau de Gravelle ou ses abords immédiats (projets de circulations douces ou d'espaces publics, la restructuration du pôle de la gare RER de Joinville-le-Pont en rive du bois...). Ces projets soulignent eux aussi l'utilité d'avoir une vision stratégique de l'aménagement d'ensemble de ce territoire même si son évolution s'inscrit nécessairement dans la durée.

Principal trait naturel du bois de Vincennes, le plateau de Gravelle en terrasse sur la Marne offre aussi des vues au nord sur Fontenay-sous-Bois. Mais ces vues ont été peu à peu occultées par la végétation. Sans être systématique et homogène, le maintien de ces vues requiert d'éclaircir la végétation. Cela permettrait au promeneur d'appréhender par lui-même la dimension physique du territoire régional et d'avoir un aperçu de son fonctionnement métropolitain.

Si les voies circulées desservent bien le secteur, l'absence de parcours de promenade continus ne permet pas de relier facilement les différentes parties du plateau de Gravelle entre elles, ni au reste du bois et aux communes riveraines. Les grands itinéraires de promenade viennent y buter, dans le meilleur des cas, mais ne le traverse pas. **Pour mieux intégrer les 100 hectares du plateau de Gravelle au bois de Vincennes et le rendre accessible à pied et à vélo, il est nécessaire de mieux articuler les promenades existantes. Il pourrait s'agir notamment de :**

- **Renforcer les qualités paysagères de microsites (les abords du lac de Gravelle, le carrefour de la Patte d'Oie, le parc de stationnement de Gravelle, les abords de l'autoroute).**
- **Aménager un nouveau parcours de promenade entre Saint-Mandé et Nogent-sur-Marne**, en reliant des segments existants mais discontinus particulièrement du carrefour de la Patte d'Oie à la Ferme et au lac de Gravelle pour rejoindre le carrefour de Beauté et Nogent-sur-Marne.

Sur ce parcours pourraient se greffer les liaisons avec les communes riveraines, promenades ou aménagements cyclables le long des voies circulées. Pourraient être concernés, la route des Barrières, la route nouvelle, l'aménagement d'une nouvelle entrée de bois depuis le pôle de RER de Joinville, les abords de l'autoroute ou encore, la route de la Pyramide, l'avenue des Canadiens et la route de Gravelle.

L'amélioration des liaisons à pied et à vélo et **leur maillage avec les stations et gares existantes** peut constituer une première réponse en terme d'accessibilité, d'autres sont peut-être à envisager (à l'instar du projet de télécabine imaginé par la RATP). **L'offre de stationnement pourrait aussi être mieux utilisée** (parcs de l'Hippodrome et de Gravelle). Enfin, **les activités pourraient être davantage fédérées et rendues plus accessibles** (voir partie 3).



Les grandes promenades dans le bois de Vincennes Proposition d'un réseau structurant à relier à une trame verte régionale





Rendre plus lisible et hiérarchiser le réseau des promenades, allées, grands et petits chemins, sentes

Dans certaines parties du bois, la densité des tracés, la diversité des traitements et des géométries sur des itinéraires d'usages apparemment comparables ainsi que l'absence de jalonnement portent à confusion et n'invitent pas à la découverte du cœur du bois. Pourtant, c'est à travers des itinéraires lisibles de promenade entre les différents espaces que l'unité et la cohérence paysagères du bois peuvent être assurées et la fréquentation des espaces naturels mieux répartie.

- **Affirmer la polyvalence en termes d'usages des itinéraires de promenades du bois** (largeur, revêtement...).
- **Hiérarchiser et mieux répartir les promenades, clarifier le jalonnement des circuits.** C'est une manière d'organiser les parcours à petite échelle et de mieux répartir les fréquentations grâce à une répartition plus équilibrée et diversifiée des lieux de promenades (avenues et allées, grands et petits chemins, sentes, pistes...) et des lieux de repos qui favorisent l'isolement ou la rencontre (bancs, abris, lieux de restauration fixes ou mobiles...) et correspondent ou non à des lieux singuliers (carrefours, belvédères, corniches, rives...).
- **Définir l'aménagement paysager des promenades.** Les différents types de voies pourraient être caractérisés par leurs profils, mais surtout leurs traitements. Il s'agit à la fois d'identifier la continuité et la cohérence des parcours, trop souvent segmentés, et d'offrir des paysages variés aisément identifiables et reliés entre eux. La gestion des plantations des lisières conditionne aussi les usages et doit rendre compatibles la jouissance des espaces naturels et la préservation des différents milieux rencontrés. Dans le même esprit, le traitement des rives de lacs et de rivières pourrait réduire l'effet minéral dû au piétinement intensif. L'aménagement des rives peut à la fois restreindre l'accès à l'eau (par des plantations et le tracé des chemins) ou le favoriser (plages, pontons, bordures des quais...).
- **Aménager et jalonner de grands itinéraires de promenade traversants. Les relier à une trame verte régionale à préciser avec les acteurs concernés.**

Étudier la possibilité de raccorder le bois de Vincennes aux autres grandes forêts franciliennes et aux bords de Marne par le biais de corridors écologiques

Face aux coupures physiques aux abords immédiats du bois (fortes densités urbaines, grandes infrastructures) qui ont un impact certain sur la diversité écologique du site, se pose la question du raccordement du bois aux autres grands espaces naturels par le biais de corridors écologiques. Ces derniers peuvent prendre la forme de continuités d'espaces verts ou de promenades plantées. À plus grande échelle, un premier pas pourrait être franchi par la création de la « coulée verte » portée par l'Association des collectivités de l'est parisien (Actep) destinée à relier, à travers Vincennes et Fontenay-sous-Bois, le bois de Vincennes au parc des Beaumonts à Montreuil.



Garantir le respect des qualités du patrimoine naturel et architectural du bois grâce à un cahier des prescriptions architecturales et paysagères

En liaison avec les différents services en charge du patrimoine classé du bois, le cahier des prescriptions architecturales et paysagères permettrait de mieux intégrer les équipements et les concessions dans le paysage du bois et de préciser :

- la nature du mobilier le plus adapté, par exemple la signalétique des promenades, qui, tout en restant simple et dans l'esprit du bois, pourrait faire l'objet d'un dessin contemporain,
- les clôtures,
- les revêtements de voies les plus appropriés en fonction de leur statut,
- la gamme végétale la plus appropriée selon les espaces.

Il pourrait également garantir une accessibilité des promenades et des équipements pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le Parc de Chambord. Un exemple de mobilier contemporain conçu par l'agence Intégral Ruedi Baur Paris pour le domaine de Chambord : abords du Château et bois



Profusion et disparité du mobilier aux abords de l'avenue de Gravelle et incongruité des réverbères de l'avenue de Nogent



© Intégral Ruedi Baur Paris





Hétérogénéité du mobilier



Banc



Chaises de jardin



Abribus et kiosque



Bornes fontaines



Corbeilles à papier



Mâts d'éclairage public



Armoires électriques



Bornes et potelets



Feux tricolores



Clôture et garde corps



Signalétique routière



Informations diverses



Au vu de la grande diversité du mobilier et de l'abondance de la signalétique routière, il est nécessaire d'envisager la mise en place concertée d'une gamme homogène et adaptée.

Planche extraite de l'étude de Florence Sylvos pour la mise en valeur du Carrefour de Beauté, 2005.

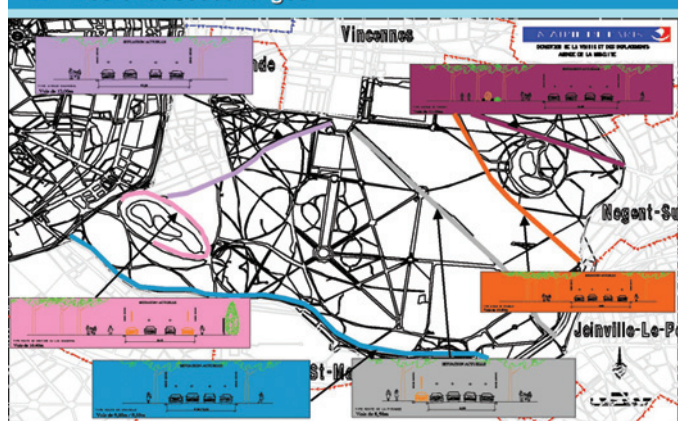
TRAFICS JOURNALIERS MOYENS EN 2001



* Trafic journalier en véhicule

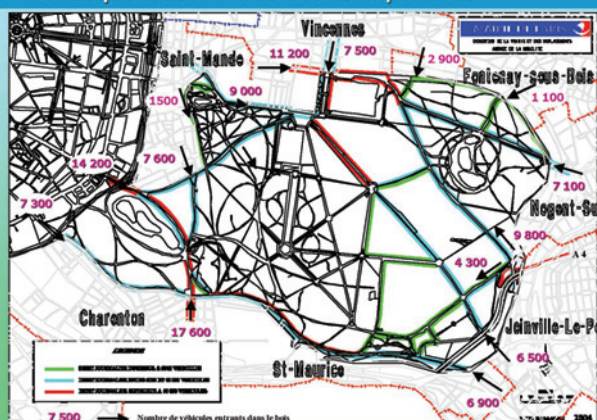
Circulation

▲ Des chaussées larges



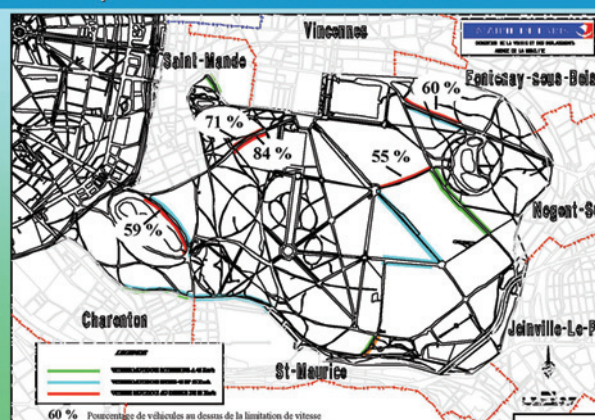
Circulation

▲ Conséquences : 1 - des débits importants



Circulation

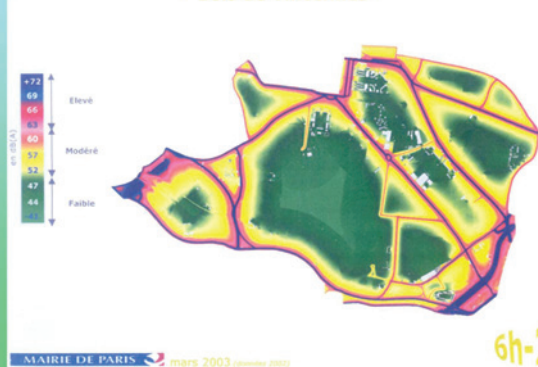
▲ Conséquences : 2 - des vitesses élevées



La carte du bruit

La cartographie du bruit routier à Paris

- Bois de Vincennes -

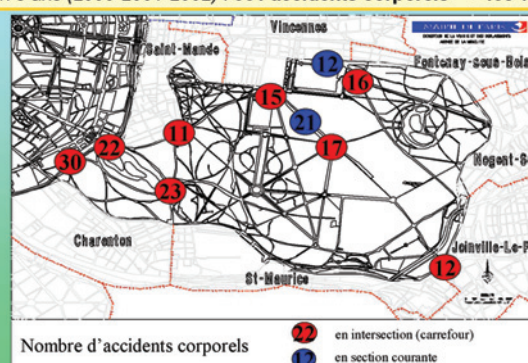


6h-22h

Circulation

▲ Accidentologie

En 3 ans (2000-2001-2002) : **361 accidents corporels** → **468 victimes**



Un nombre d'accidents au km de voies circulées inférieur d'1/3 à la moyenne parisienne

Source : Mairie de Paris, Comité de déplacements



2. « Réduire fortement la circulation automobile pour une promenade tranquille »

(art. 2 de la charte)

Constat : Une circulation de transit importante dans le secteur du bois en semaine, une forte pression du stationnement liée au bois le week-end

En semaine, des déplacements de transit, peu de promeneurs

Les flux automobiles de transit s'inscrivent à l'échelle d'un territoire plus vaste que le bois lui-même, globalement bien irrigué par les voies rapides et le réseau des transports en commun, mais souvent saturé.

- **Le territoire étudié bénéficie d'une bonne desserte par les transports en commun lourds pour les liaisons radiales** avec le RER A et la ligne de métro n° 8 prolongée jusqu'à Créteil. Le train et le RER E maillent partiellement le réseau à environ 5 kilomètres de Paris. Une desserte complémentaire est assurée par les lignes d'autobus, notamment les lignes mobiliennes. Le PDUIF a déterminé des pôles et des axes qui font l'objet de propositions et de réalisations dans le cadre de comités. Cela concerne la ligne n° 325 et les pôles multimodaux de Joinville-le-Pont et Nogent-sur-Marne.

- **Les voies du bois et des communes riveraines supportent un trafic de transit de délestage.** Les voies rapides du secteur supportent un trafic conséquent (de l'ordre de 15 000 véhicules dans les 2 sens sur l'autoroute A4 à l'heure de pointe du matin) mais elles sont souvent engorgées pour des causes diverses : densité du trafic, tronçon commun aux autoroutes A4 et A86 entre le pont de Nogent et l'échangeur des Canadiens au droit de Saint-Maurice, bouchons récurrents au pont de Nogent.

Par conséquent, à l'heure de pointe du matin la plus chargée, le trafic automobile qui entre dans le bois de Vincennes équivaut à celui qui entre dans Paris intra-muros par les autoroutes A1 et A4 soit environ 12 000 véhicules. Les flux sont principalement orientés vers Paris et le boulevard périphérique, secondairement nord sud. La largeur des chaussées encourage la vitesse malgré les restrictions réglementaires. Les promeneurs, peu nombreux, sont pénalisés par le bruit routier et la difficulté pour traverser les voies.

Pour dissuader le trafic de transit et privilégier la vie locale, certaines communes aménagent sur les voies qui relèvent de leur compétence des zones 30, des rues piétonnes ou mettent en place des plans de circulation.

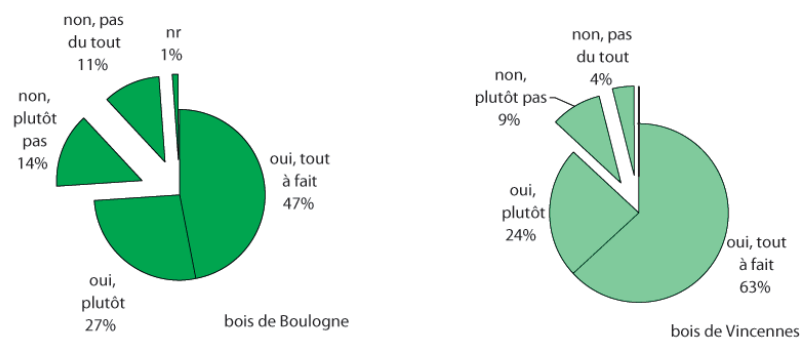
- **Avec l'extension du stationnement payant ou réglementé dans les communes, certaines voies du bois sont devenues un réservoir de stationnement gratuit, notamment de rabattement.** Des parcs spécifiques aux abords des gares du RER A et du RER E permettent un stationnement de rabattement. Parfois gratuite, le plus souvent payante, cette offre répartie sur le pourtour du bois représente environ 1 200 places. Les véhicules stationnent également sur la voirie gratuite aux abords des gares surtout celles situées en zone 2 de tarification des transports en commun. Cela a contribué à la mise en place ou l'extension du stationnement payant de surface dans les communes de Saint-Mandé, Vincennes, Charenton-le-Pont et Saint-Maurice en 2007. Les réglementations diffèrent mais le stationnement est généralement payant du lundi au samedi. Le stationnement s'est déplacé à l'intérieur du bois où il demeure gratuit : cours des Maréchaux, esplanade Saint-Louis (où des mesures ont été mises en place en 2007 pour en limiter les effets), avenue de Nogent ou route de ceinture du Lac Daumesnil.

- **Le réseau cyclable s'est enrichi à l'ouest.** Les aménagements cyclables réalisés en ville ou le long des axes circulés du bois se structurent progressivement en réseau intercommunal. Ils ne permettent toutefois pas de rejoindre facilement Fontenay, Nogent ou Joinville depuis Paris ou de traverser le bois du nord au sud. Et le complément offert par les voies de promenades du bois s'il constitue un réel potentiel ne dispose pas d'une lisibilité suffisante pour participer d'un maillage global.

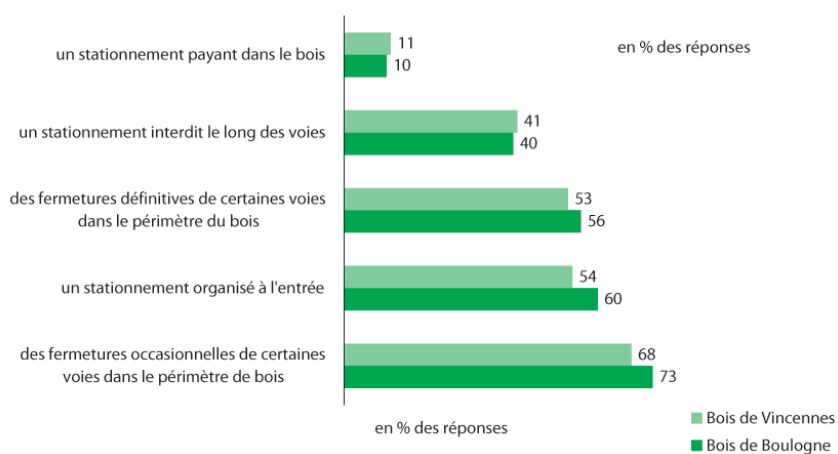


L'hypothèse d'un accès régulé des véhicules au bois

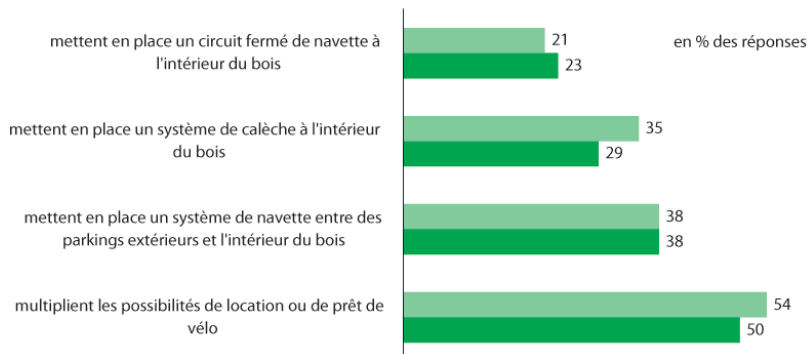
Vous personnellement, seriez-vous favorable à ce que l'accès des véhicules soit limité ?



Si l'accès des véhicules devait être régulé, sur quelle(s) forme(s) cela devrait-il se mettre en place ?



Et si vous ne pouviez pas circuler en voiture à l'intérieur du bois, vous souhaiteriez que les responsables du bois ...



Source : enquête IFOP pour la DPJEV (Ville de Paris) - 2003



Parc relais de Nogent-sur-Marne
(futur projet de pôle Leclerc)



Un stationnement de rabattement à proximité des stations
de la zone 2 en voiture... ou en vélo

L'accroissement de la mobilité quotidienne à vélo se traduit également par des rabattements sur les stations de transports en commun et un besoin en stationnement vélo. Des emplacements spécifiques ont été réalisés dans les communes. Plus nombreux à Vincennes, des emplacements ont également été créés à Charenton. A proximité du pôle de transport de Château de Vincennes l'offre créée s'avère toujours insuffisante.

Le week-end, une faible desserte à l'intérieur du bois comparée au nombre de visiteurs, une forte utilisation de la voiture

- **87 % des visiteurs sont tout à fait ou plutôt favorables à une limitation de l'accès des véhicules dans le bois... mais la moitié des visiteurs vient en voiture.**

Les enquêtes réalisées entre 2001 et 2003 à l'initiative du service des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris, dans le but de créer un observatoire de la fréquentation des bois et de l'attente des usagers, mettent en évidence des comportements et des opinions contradictoires des visiteurs :

- environ la moitié des visiteurs vient au bois en voiture (40 à 60 % des visiteurs selon les enquêtes),
- la présence de trop de voitures dans le bois et de trop de routes qui traversent le bois apparaît comme l'inconvénient majeur, cité respectivement par 43 % et 25 % des personnes interrogées,
- et 63 % des personnes sont tout à fait favorables et 24 % plutôt favorables à une limitation de l'accès des véhicules au bois de Vincennes.

Si les visiteurs plébiscitent à 68 % d'éventuelles fermetures temporaires, plus de la moitié opterait également pour un stationnement organisé à l'entrée (54 %) ou des fermetures définitives (53 %). En contrepartie d'une limitation de l'accès en voiture, 54 % souhaiteraient que les responsables du bois multiplient les possibilités de location ou de prêt de vélo, 38 % qu'ils mettent en place un système de navettes entre les parkings extérieurs et l'intérieur du bois.

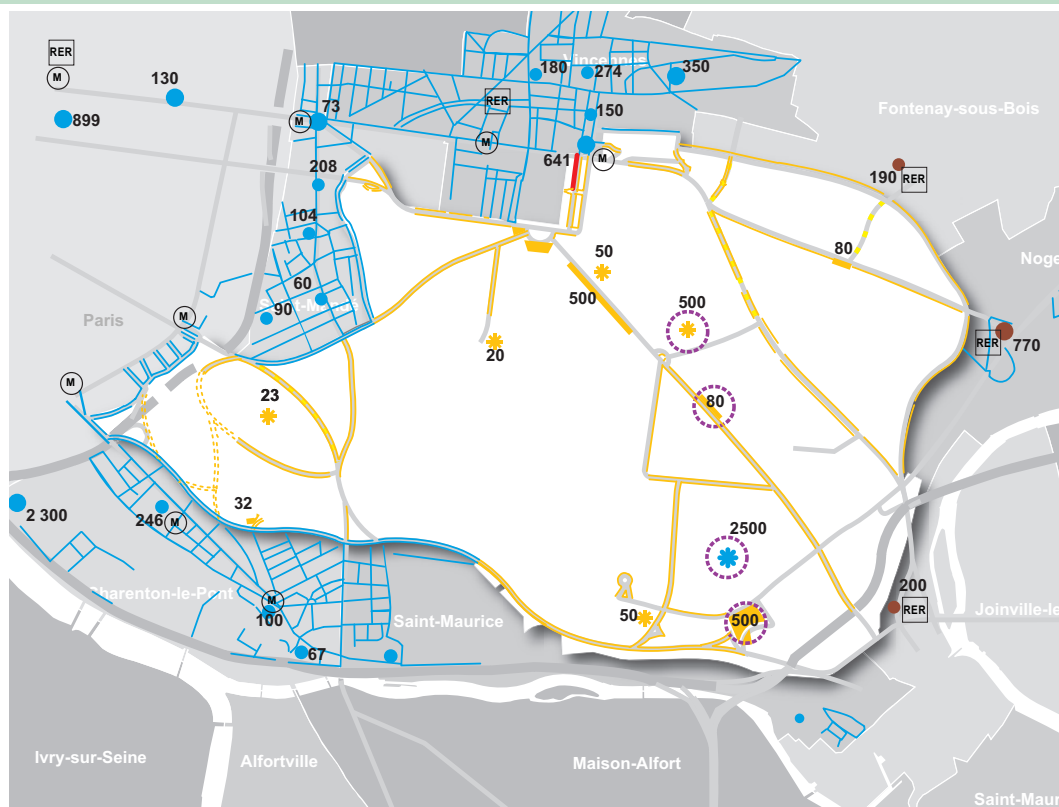
Le mode de déplacement utilisé varie selon le département de résidence. L'enquête du CREDOC estime à grands traits que :

- 46 % des visiteurs du bois de Vincennes résident dans le Val-de-Marne : ils viennent majoritairement en voiture ou en moto (61 %) et à pied (25 %), plus rarement en transports en commun (9 %) ou à vélo (5 %),
- 33 % des visiteurs sont parisiens : 53 % des parisiens viennent en voiture ou en moto, 25 % en transports en commun, principalement en métro, 13 % à pied et 8 % à vélo,
- 17 % des visiteurs résident en Seine-Saint-Denis : 75 % viennent en voiture ou en moto, 20 % en transports en commun (6 % en métro, 10 % en bus et 4 % en RER), 5 % à pied, 1 % à vélo,
- et 4 % dans les Hauts-de-Seine, ils viennent principalement en voiture.

Les visiteurs les plus réguliers du bois de Vincennes ne s'y rendent pas toujours de la même manière, ils adaptent leur mode de déplacement à leur besoin. Cependant, certains visiteurs ne changent jamais de modes, cela concerne 65 % des automobilistes. Si la présence d'enfants favorise l'usage de la voiture, les visiteurs qui ne sont pas accompagnés d'enfants (57 % des visiteurs) viennent aussi majoritairement en voiture (54 %).



Stationnement dans le bois de Vincennes et dans son environnement immédiat



Sur voirie :

- payant
- payant autocar
- gratuit
- gratuit Foire du Trône

En parc de stationnement :

- parc relai / public payant
- de surface gratuit
- ★ privé payant / privé gratuit
- Offre parfois sous-utilisée



Stationnement route de Ceinture du Lac Daumesnil au nord



Stationnement esplanade du château de Vincennes



Stationnement Carrefour de la Pyramide



Stationnement temporaire route de Reuilly (pendant la Foire du Trône)



• **Un stationnement peu contrôlé et souvent anarchique le dimanche après-midi.**

Hors événements exceptionnels, les plus fortes fréquentations du bois sont enregistrées le dimanche en début et au cours de l'après-midi. C'est aussi la période où stationner dans le bois est la plus délicate et où les impacts négatifs liés à l'utilisation de la voiture sont les plus prononcés.

Sur voirie, les enquêtes des services de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris montrent que la demande reste globalement inférieure à l'offre (7 000 places). Cependant, les zones de fortes fréquentations, pour certaines en partie occupées par les riverains, sont très vite saturées (lac de Saint-Mandé, Château, hippodrome, les jours de courses et lac Daumesnil). La pression se double d'un fort taux de voitures en stationnement illicite et de débordements sur les communes riveraines.

Au même moment, d'autres aires de stationnement de taille variable restent parfois peu occupées à l'intérieur ou en rives du bois :

- certains parcs publics de stationnement s'apparentent à des parcs « hors voirie » : celui de Gravelle, en partie à la disposition de l'hippodrome, le plus souvent fermé pour éviter la prostitution (500 places),
- les aires de stationnement internes aux concessions : certaines disposent de fortes capacités de stationnement dans leurs enclos, utilisées seulement certains jours, à certaines heures : l'hippodrome (environ 2 500 places payantes), la Cartoucherie (500 places).
- l'offre disponible dans les parcs en structure aux abords du bois paraît globalement inutilisée par les visiteurs : parcs relais des gares RER de Nogent-sur-Marne ou de Joinville-le-Pont. Le parc Marigny à Vincennes est même fermé le dimanche (propriété Ville de Paris, concédé à Vinci Park jusqu'à fin 2008) mais cette situation devrait évoluer à l'horizon 2010. Il s'agit, il est vrai, d'une offre payante, moins attractive que l'offre gratuite du bois ou des communes riveraines.

Lors des manifestations, en particulier la Foire du Trône, la demande explose. Pour y répondre, des voies fermées du bois sont réouvertes et stationnées.

Sur l'esplanade Saint-Louis face au Château, une mesure est expérimentée depuis l'été 2007 pour réduire l'impact négatif des véhicules en stationnement dans l'attente d'un projet plus global des abords du Château. La mise en place de bornes et de chaînes empêche le stationnement au nord de l'esplanade et sur une section de l'avenue des Minimes, et permet de dégager les perspectives. Le stationnement a été reporté au sud.

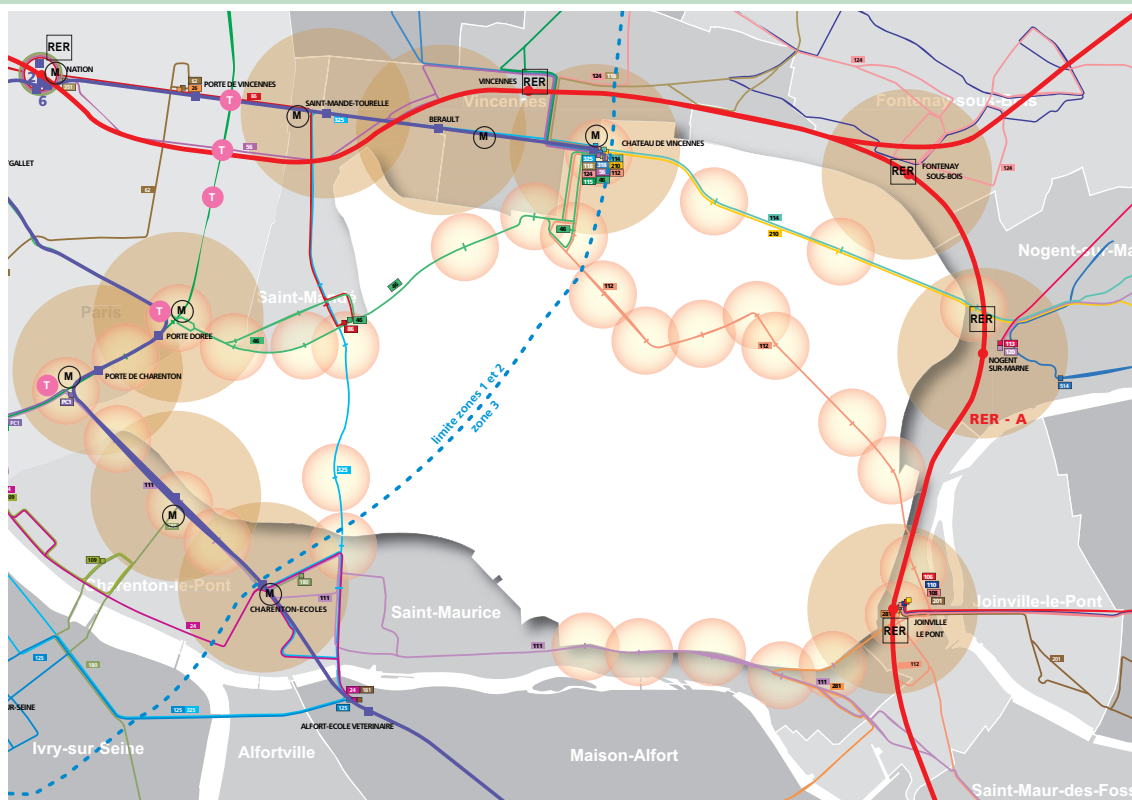


© Apur, Benoît Grimbart

Esplanade Saint-Louis en 2006 et en 2008, en rive du château



Desserte du bois de Vincennes et transports en commun



Aires desservies
par les transports en commun

desserte des autobus
200 m

desserte du métro et RER
500 m

Prolongement du Tramway T3



• Une bonne desserte périphérique par le métro et le RER, mais une desserte interne par autobus qui présente des lacunes. L'accessibilité en transports en commun lourds du bois de Vincennes est de qualité mais périphérique. Plusieurs lignes de bus complètent le réseau ferré : certaines sont en terminus à l'orée du bois, d'autres le traversent, assurant une desserte fine de la plupart des équipements et des concessions.

Des améliorations de l'offre ou du niveau de service sont intervenues sur le réseau de transports en commun :

- le service de la ligne n° 86 (Saint-Germain-des-Prés – Saint-Mandé – Demi-Lune – Parc Zoologique) a été étendu au dimanche en novembre 2003 et l'offre en journée a été renforcée ;
- la ligne n° 111 (desservant initialement Charenton-Ecoles – Champigny Saint-Maur RER) a été prolongée en 2002 jusqu'aux Terroirs de France à Paris, longeant le bois au sud par l'avenue de la porte de Charenton. Mais le prolongement n'est assuré ni le dimanche ni le soir.
- depuis octobre 2007, la ligne n° 46, qui fonctionnait avec un terminus partiel à Saint-Mandé – Demi-Lune, dessert désormais Château de Vincennes tous les jours et jusqu'à 22 h 30. Cela répond mais seulement partiellement à l'enjeu signalé en 2005 d'amener une ligne parisienne en cœur de bois.
- La déviation de la ligne n° 210 au nord pour relier les nouveaux quartiers de Vincennes et le pôle de transport de Château de Vincennes est programmée. La Ville de Paris aménage en conséquence le carrefour de la porte jaune (fin 2008). Cela améliorera également l'accessibilité de bois depuis les quartiers.
- Pendant les 8 semaines de la Foire du Trône, l'offre est renforcée sur la ligne 8 du métro (Balard – Créteil) les vendredis et samedis soirs ; samedis et dimanches après-midi (15 % de trains en plus).



Malgré ces évolutions :

- **le sud du bois est mal desservi par les transports en commun** : outre le principal massif boisé, cela concerne l'hippodrome, la Ferme G. Ville, le restaurant du plateau de Gravelle, l'Arboretum du Breuil mais également une large partie des plaines de jeux en libre accès. L'hippodrome pallie l'éloignement de la desserte par la mise en place des navettes payantes les jours de courses vers et depuis la gare RER de Joinville-le-Pont ;
- **Les plaines de jeux au cœur du bois ne bénéficient pas d'une desserte facile et directe depuis Paris.**
- **Le dimanche, la plupart des lignes de bus qui traversent le bois sont en service mais avec des fréquences faibles.** En parallèle, les conditions de circulation des autobus sont parfois très dégradées par la densité de trafic.
- **Une tarification des transports en commun peu adaptée.** Le zonage 2 et 3 en vigueur limite la découverte de certaines parties du bois, notamment pour les parisiens qui disposent majoritairement d'un abonnement 2 zones. Cependant, depuis juin 2007, la création du ticket T + qui permet des correspondances bus-bus et tram-bus pendant 1h30 a un peu réduit l'effet du zonage. Cette mesure avait été retenue par le comité déplacement du bois de Vincennes.

• **Une desserte en vélo qui se développe inégalement.** Les aménagements cyclables s'ils servent aux déplacements quotidiens servent aussi aux déplacements de loisirs et constituent des itinéraires d'accès au bois de Vincennes. Ils dessinent des axes structurants et lisibles sur la partie ouest du bois. Enrichis depuis 2005 par plusieurs aménagements : cours des Maréchaux et avenue du Bel-Air (2006), place du Cardinal Lavigerie (2007), avenue de Gravelle (2008), d'autres sont programmés comme le barreau permettant de relier l'avenue de Gravelle au boulevard des Maréchaux dans le cadre du prolongement du tramway T3.

Hors Paris, le principe d'un réseau cyclable et d'une trame verte se développe inégalement. Vers ou depuis les autres communes, les itinéraires réalisés sont encore peu nombreux. De nouveaux aménagements sont réalisés sur des liaisons radiales comme le contre sens cyclable de la rue de Lagny à Vincennes. Les différents schémas départementaux des itinéraires cyclables (SDIC) et l'ACTEP prévoient un maillage du territoire.

Accéder au cœur du bois à vélo ne se limite pas à ces itinéraires structurants, les voies de promenade du bois complètent le dispositif. Adaptée à leur environnement naturel et sa fréquentation (promenades non éclairées, partagées), la lisibilité des promenades est très faible et les axes structurants comme la route de la Tourelle sont rares. Les promenades cyclables en boucle, balisées, ne paraissent plus répondre aux demandes.

À l'intérieur du bois, la présence de mobilier d'accrochage constitue un complément des aménagements cyclables. Il existe différents mobiliers : un modèle urbain devant les entrées du Parc Floral et au débouché de la Pelouse de Reuilly ; un modèle en bois devant le Jardin d'Agronomie Tropicale, la Ferme et au départ du circuit santé, avenue Daumesnil, dont la fonction n'est d'ailleurs pas toujours bien identifiée. Il est sans doute également nécessaire d'étudier ces mobiliers.



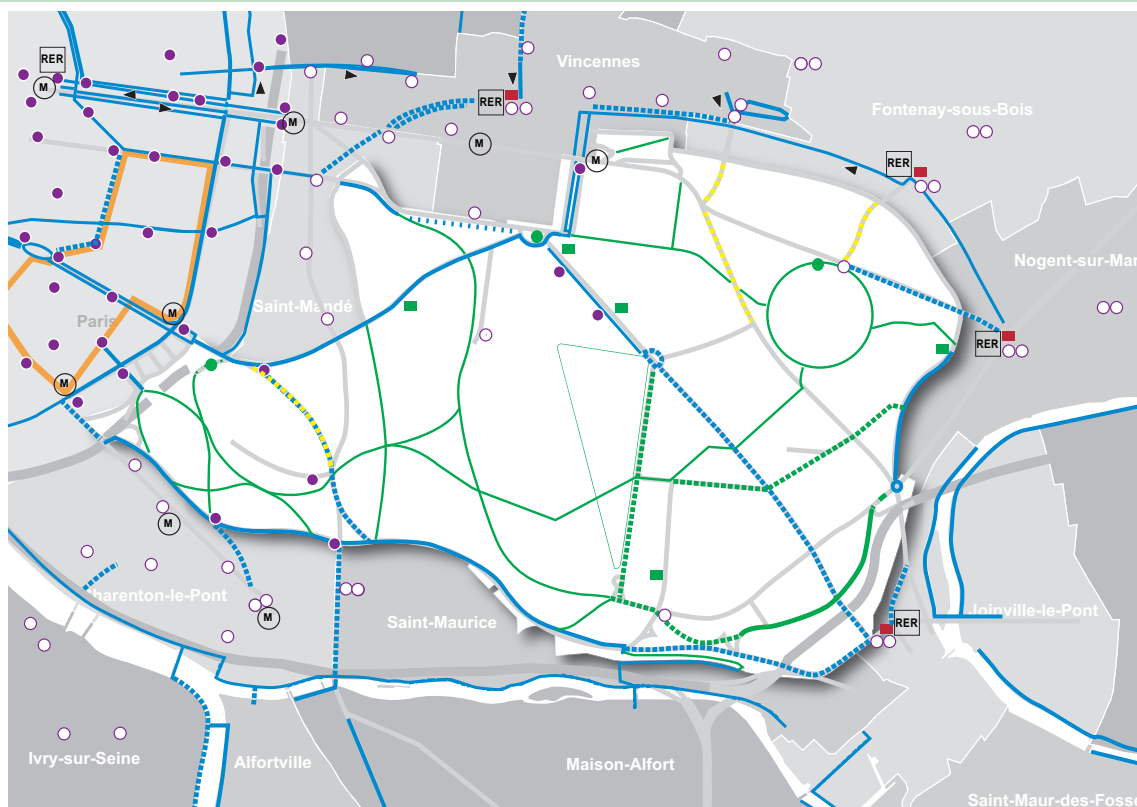
Mobilier vélo en bois au départ du parcours de santé



Mobilier vélo devant le parc Floral



Aménagements cyclables



Se déplacer à vélo

- aménagement cyclable programmé ou à l'étude
- proposé
- quartier tranquille

- Liaisons complémentaires**
- voie du bois
 - "Paris Respire" le dimanche à l'étude ou proposé

- station Velib' existante/projet
- location de vélo (loisirs)
- stationnement organisé dans le bois
- stationnement de rabattement TC



Piste cyclable cours de Maréchaux, maillon d'un itinéraire Paris-Vincennes.



Piste cyclable de l'avenue de Gravelle en rive de Charenton et Saint-Maurice. Le stationnement a été reporté sur chaussée.



Piste cyclable avenue du Bel Air donnant accès à la route de la Tourelle.



• L'intermodalité avec le vélo, l'installation de Vélib'

La location de vélo de longue durée est actuellement proposée dans trois lieux stratégiques certains jours : lac Daumesnil, lac des Minimes, esplanade Saint-Louis. Les points de location sont assez éloignés des transports en commun (400 à 600 mètres selon les cas), tous bénéficient en revanche de possibilités de stationnement à proximité immédiate. Le coût de location demeure élevé, de l'ordre de 15 € la journée et les conditions de location ne permettent pas de louer un vélo à un endroit et de le rendre à un autre.

Cette offre est enrichie depuis l'été 2008 par la mise en service progressive de stations Vélib'. Après l'apparition de ce nouveau service de mobilité dans Paris en juillet 2007, l'installation de stations dans les bois s'avère progressive. L'implantation des stations a été étudiée avec le service Départemental de l'Architecture et le principe d'installer les stations en périphérie du bois a été retenu. Disposer d'une alimentation électrique a parfois conditionné l'implantation des stations. Sur l'avenue de la Pyramide, seules les stations situées dans le parc de stationnement existant ont été acceptées. Vélib' offre un service complémentaire aux loueurs de loisirs : accéder plus facilement en lisière du bois, mais reste dissuasif pour la location longue durée. A terme, le bois devrait compter une dizaine de stations.

L'intérêt des stations Vélib' du bois de Vincennes repose largement sur l'existence de stations en rive. L'extension de Vélib' dans les communes riveraines et jusqu'à 1,5 km de la limite parisienne a été étudiée par la Ville de Paris en 2007 et l'implantation de stations a été discutée avec les communes. D'abord invalidée au Tribunal Administratif en janvier 2007, cette extension a finalement été autorisée par le conseil d'État en juin 2008 et les études ont repris avec les services des communes.

Le conseil général du département du Val-de-Marne a également lancé un marché d'étude pour un service de vélos en libre service sur le territoire du département.



Avenue Daumesnil – Lac Daumesnil et Zoo



Cours des Maréchaux – Château de Vincennes



Parking Pyramide – Parc Floral – massif forestier



Parking Pyramide – Parc Floral – stade de Vincennes



Lac Daumesnil – Carrefour de la Conservation



Route Dom Pérignon – Pelouse de Reuilly



La poursuite des actions, les pistes d'études

Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour les déplacements de transit

La réduction du trafic de transit automobile constitue un enjeu régional qui dépasse les limites communales et le bois de Vincennes. Des améliorations de la desserte en transports en commun ont été réalisées ou sont envisagées dans le secteur et ces améliorations doivent participer globalement à la réduction du trafic de transit en favorisant un transfert modal. Le PDUIF qui tablait sur une réduction du nombre de kilomètres parcourus de 5 % à l'horizon 2006 dans la zone dense de l'Ile-de-France est en phase de révision.

Parmi les réalisations récentes figurent : l'aménagement de la ligne d'autobus mobilienne n° 325 qui a permis d'accroître son amplitude de service et sa régularité, la mise en service de rames à deux étages sur le RER A, le prolongement de la ligne n° 8 du métro à Créteil.

Des projets structurants, notamment de liaisons tangentielles, sont également programmés ou à l'étude :

- à Paris, sur les boulevards des Maréchaux, **le prolongement du tramway T3** à l'est jusqu'à la porte de la Chapelle. Après un débat public début 2006, l'approbation du schéma de principe du prolongement, l'enquête publique menée au printemps 2008, les travaux débiteront début 2009 pour une mise en service fin 2012. Des études complémentaires ont été engagées jusqu'à Porte d'Asnières.
- **le prolongement du tramway T1** de Noisy-le-Sec jusqu'à Val-de-Fontenay. Cette nouvelle séquence du projet de rocade « Grand Tram » est destinée à renforcer le maillage des transports en commun et à faciliter les déplacements de banlieue à banlieue. Une nouvelle phase de concertation préalable s'achèvera fin 2008. Une mise en service pourrait intervenir à l'horizon 2015.
- **des études d'extension des lignes de métro** sont en cours. Pour la ligne 1, les études sont inscrites au contrat de projet Etat-Région 2007-2013,
- **des études pour le prolongement du TVM à l'est** entre la gare Saint-Maur – Créteil du RER A et celle de Noisy le Grand – Mont d'Est. Une solution reste à trouver pour le passage dans Saint-Maur et des variantes de tracé sont étudiées, notamment par Joinville.
- Le projet **Arc Express** de desserte tangentielle en métro automatique à quelques kilomètres de Paris maillant le réseau existant. Inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007/2013, le STIF a engagé le premier volet d'études fin 2007 sur les enjeux urbains, le tracé, les solutions techniques et les coûts. Parmi les deux arcs prioritaires figure l'arc sud-est dans le Val-de-Marne entre le RER A et le RER B, qui correspond au projet Orbival. Le fuseau d'études pour le tracé tel qu'il est présenté tangente le bois de Vincennes à l'est. Il comprend des points de maillage potentiel avec les réseaux existants.

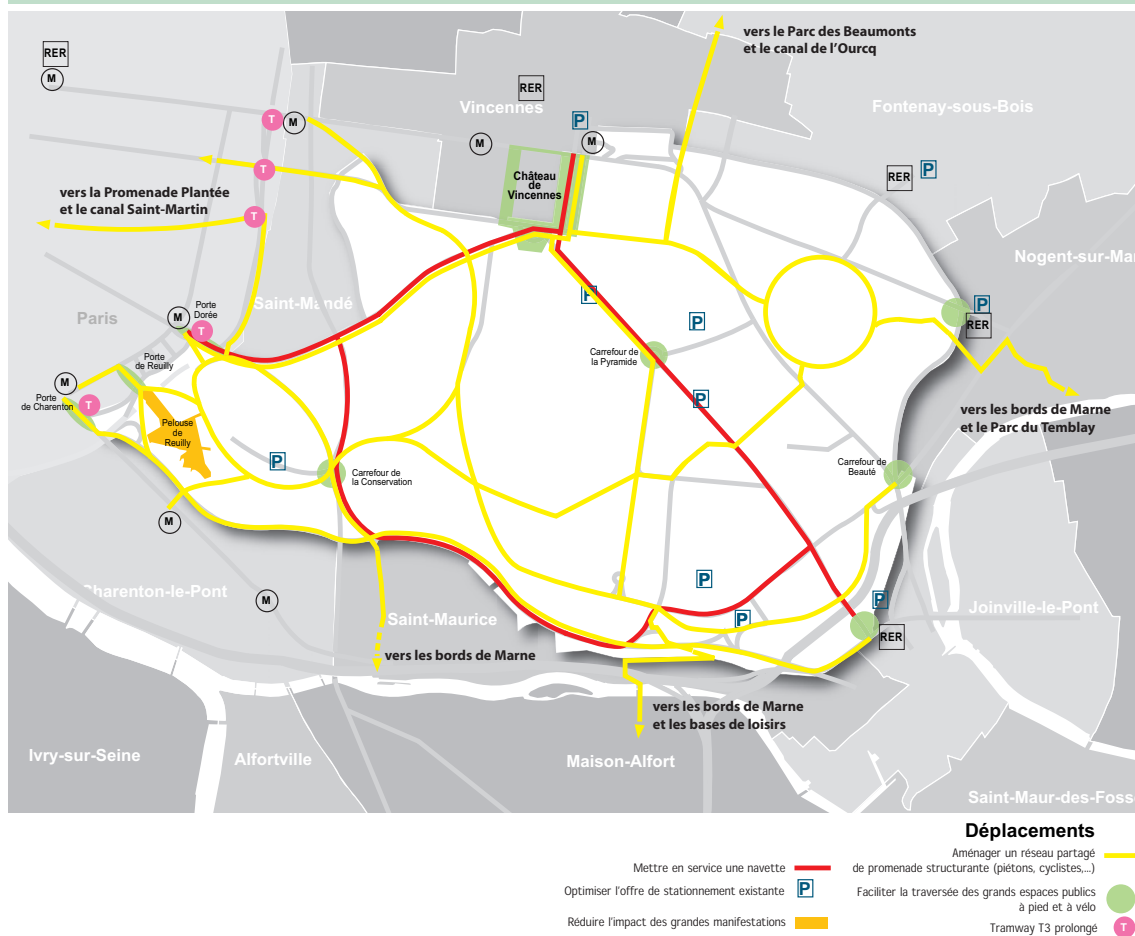
L'aménagement du tronc commun A4 A86 sans élargissement pourrait également être relancé. Suite aux premiers projets de doublement de l'A4/A86 (élargissement dans le bois de Vincennes, solution aérienne ou souterraine pour la traversée de la Marne) une solution visant à ouvrir à la circulation les bandes d'arrêt d'urgence en heures de pointe a été mise en place en heures de pointe en 2005. Une concertation a été menée en 2006 pour rétablir la bande d'arrêt d'urgence ou maintenir le dispositif actuel. L'amélioration de l'insertion du tronc commun dans son environnement constitue un élément du nouveau projet.

Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour aller dans le bois

Les propositions qui suivent ne visent pas à interdire tout accès en voiture dans le bois de Vincennes mais à le rendre plus accessible pour tous :

- en facilitant l'accès au bois avec d'autres modes que la voiture. Les réponses sont diverses pour répondre aux demandes variées des riverains et des autres Franciliens : transports en commun, navettes, vélo, marche à pied, inter modalité avec le vélo,
- et en organisant l'accès en voiture (information et jalonnement des aires de stationnement).

C'est à cette condition que l'ambiance du bois pourra être améliorée.



Dans le cadre des Comités Déplacements du bois de Vincennes et des comités Foire du Trône, des diagnostics ont été présentés. Des actions ont été avancées. Certaines sont réalisées ou en cours de réalisation.

• Développer l'accessibilité et la desserte du bois en transports en commun :

- Grâce aux projets d'amélioration de l'offre en cours ou à l'étude. En améliorant les déplacements de transit, certains projets de transports en commun améliorent également l'accessibilité au bois. C'est plus particulièrement le cas du prolongement du tramway T3 avec la création de deux stations Porte de Charenton et Porte Dorée.

L'arrivée du tramway s'accompagnera également d'une profonde requalification de l'espace public des boulevards des Maréchaux basée sur les principes suivants : implantation de la plateforme tramway et maintien de 2 x 2 files de circulation, implantation de pistes cyclables continues sur les Maréchaux, renforcement de la trame végétale des boulevards, amélioration du confort des cheminements. Le projet intégrera le raccord avec les autres pistes cyclables radiales, notamment celle de l'avenue de Gravelle, de l'avenue Daumesnil, de la place du Cardinal Lavigerie. La Porte de Charenton et la Porte Dorée constituent deux espaces majeurs du projet tramway, et à ce titre, bénéficieront d'une requalification spécifique. La Porte de Charenton, traitée comme un signal du bois de Vincennes, verra ainsi sa trame végétale renforcée par de nouvelles plantations sur le terre-plein situé en vis-à-vis des quais de la station de tramway. Des améliorations de matériaux sont envisagées sur la Porte Dorée, en respectant toutefois sa composition paysagère actuelle. Les stations Vélib en correspondance avec les stations de tramway seront renforcées.



Navette-bus gratuite assurant la liaison Nation/Foire du Trône (2005)

- En adaptant l'offre avec la RATP et le STIF :

En 2005, plusieurs pistes avaient été évoquées :

- l'augmentation de l'offre de service le week-end. Le délai d'attente de 20 minutes sur le réseau bus est actuellement assez dissuasif ; mais l'amélioration de l'offre suppose aussi que les bus ne soient pas gênés par les débordements des voitures particulières ;
 - des mesures en matière de tarification : il avait été proposé, dans le cadre du comité Déplacements, de demander au STIF de créer une « zone tarifaire mixte » et de permettre les correspondances bus-bus et bus-modes lourds avec le même titre de transport.
- Si les deux mesures répondaient au cas particulier du bois, elles étaient d'envergure régionale.
- le prolongement au cœur du bois d'une ligne parisienne.
 - la possibilité de mentionner le bois de Vincennes (le lac Daumesnil ou la pelouse de Reuilly) dans le nom des stations en rive du bois. La station porte Dorée du métro se situe à moins de 150 mètres du bois de Vincennes, à proximité du Lac Daumesnil et du Zoo, la station Liberté à Charenton se situe à moins de 100 mètres du bois et de la pelouse de Reuilly.

Deux mesures répondent partiellement à ces propositions : la création du ticket T + qui permet les correspondances entre modes de surface et le prolongement de la ligne n° 46 à Château de Vincennes, tous les jours et en soirée.

- En améliorant la desserte interne du bois par la mise en place d'un système de navettes :

- lors des manifestations temporaires, notamment la Foire du Trône.
- pour desservir les principaux sites du bois les jours de forte fréquentation, notamment au sud du bois.

En 2003, EDF avait étudié la faisabilité technique d'une ligne de bus électrique dans le bois de Vincennes de porte Dorée au RER A de Joinville-le-Pont par le bd Poniatowski, l'avenue de Gravelle, la route de la Ferme et la route de la Pyramide. L'investissement spécifique pour le matériel électrique avait été estimé à environ 2 millions d'euros pour 6 bus électriques auquel s'ajoute un coût de fonctionnement. En 2005, les services de la Direction de la Voirie de la Ville de Paris avaient esquissé une boucle possible pour des navettes. Mais les études n'ont pas été approfondies depuis.

La RATP a également présenté fin 2005 un projet de télécabine pour desservir le sud du bois. Ce système présente de nombreux avantages par rapport à une navette en terme de coûts, de régularité et de service. Silencieux, il constitue également un intérêt en soi en offrant de nouvelles vues sur le bois et son environnement. Mais son insertion, son tracé, les points desservis requerraient des études approfondies si le principe était retenu.

• Inscrire de grandes promenades dans une trame verte régionale, jalonner les itinéraires

- aménager de grandes promenades traversantes,
- définir avec les collectivités riveraines des « trames vertes » menant au bois (plantations, élargissement de trottoirs, itinéraires cyclables, jalonnement...) et assurer des franchissements confortables et une bonne liaison avec les promenades du bois.



Les récents aménagements de l'espace public et des portes du bois y participent : carrefour de Beauté, carrefour de la Conservation, esplanade du cardinal Lavigerie, la rénovation du Passage des Canadiens également.

• Faciliter l'utilisation du vélo dans le bois

L'importance des actions menées : poursuite des aménagements cyclables, installation des stations Vélib' et extension programmée dans les communes riveraines sont susceptibles d'entraîner une modification des comportements à terme. Avec la montée en puissance de ce mode d'accès au bois et de loisir et compte tenu des réalisations, les enjeux paraissent différents.

Si la réalisation de certains aménagements cyclables sur les voies circulées complétant le réseau existant paraissent nécessaires : à l'est du bois et au sud, par exemple avenue de Gravelle jusqu'à l'avenue de la Pyramide, pour rejoindre Joinville et toujours en lien avec les aménagements des communes riveraines, les enjeux portent également à l'intérieur du bois, sur les voies de promenade.

Sans aménagement cyclable au sens strict puisqu'il s'agit de voies partagées :

- les conditions de circulation des vélos sur les différentes voies de promenade pourraient être améliorées : traversées des voies circulées, simplification des accès aux stations Vélib', suppression des obstacles physiques existants, bordures béton continues par exemple. Cela participe également à l'amélioration paysagère globale du bois souvent contrariée par des micro lieux sans qualité où se sont accumulés mobiliers, signalisation, chemins...
- un jalonnement de grandes liaisons, dans une démarche cohérente et globale sur le mobilier et l'aménagement des promenades s'avèreraient utiles. Les voies du bois suggèrent déjà de grandes traversées. Mais parfois, par exemple autour du Lac des Minimes, chercher sa route s'apparente parfois au jeu de piste.
- Les conditions de stationnement des vélos au droit des équipements et des concessions pourraient être améliorées. De nouveaux sites pourraient en être équipés comme les abords des lacs ou les plaines de jeux.

Sur ces trois aspects, une étude spécifique pourrait être engagée pour recenser les sites et définir des priorités d'actions afin d'inscrire les transformations, nécessairement phasées dans le temps, dans un projet global.

En complément et dans le cadre de l'observatoire de la fréquentation, la réalisation d'une nouvelle enquête après la mise en service des stations Vélib' dans le bois et dans les communes limitrophes apparaît souhaitable pour mesurer la réalité de l'évolution des comportements face aux nouvelles offres proposées.



Carrefour de la Patte d'Oie



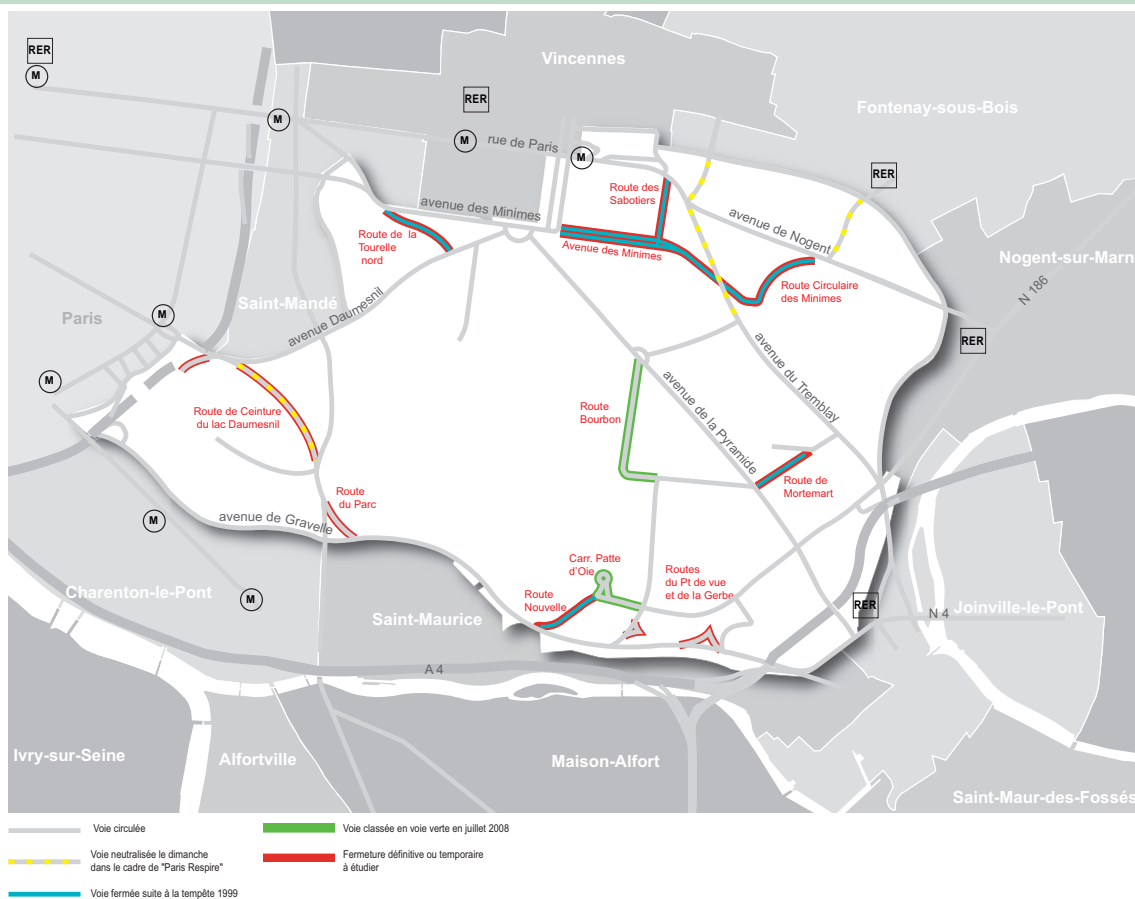
La traversée de l'avenue du Tremblay depuis l'avenue des Minimes (non circulée)



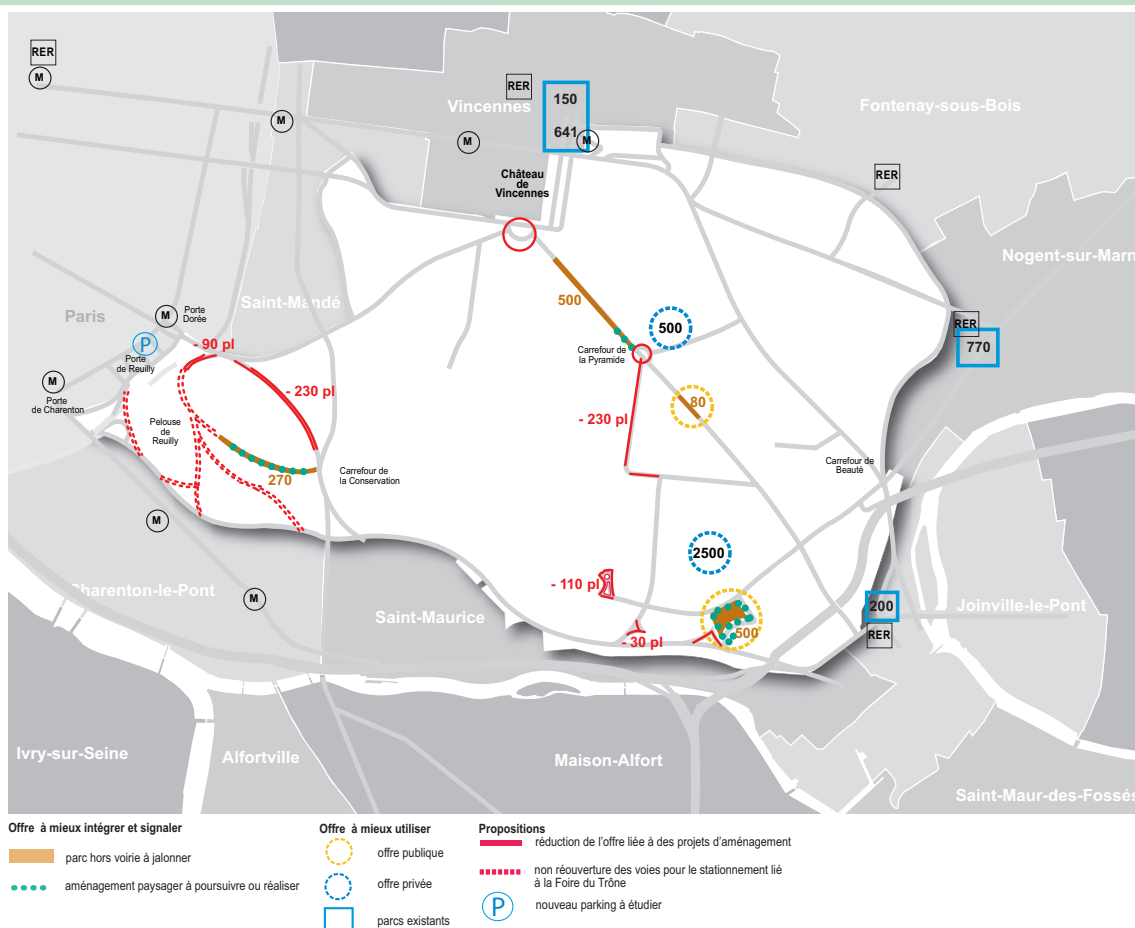
La route de la Tourelle, maillon d'une grande liaison entre Saint-Mandé, le carrefour de la Patte d'Oie et les bords de Marne



Réduction de la circulation automobile dans le bois de Vincennes à étudier



Stationnement dans le bois de Vincennes, proposition





- **Mieux prévoir et coordonner les déplacements liés aux principaux générateurs de trafic.**

La question se pose pour les manifestations et les équipements existants mais également pour le Château de Vincennes et le Zoo, dont la fréquentation devrait être accrue à l'occasion des réhabilitations. Dans le cas du Château de Vincennes, un stationnement pour autocars a dû être organisé cours des Maréchaux avec un impact négatif sur le site.

Depuis 2005 et d'année en année, des mesures spécifiques pour améliorer l'accessibilité de la Foire du Trône et réduire les nuisances dues à l'affluence de visiteurs venant en voiture sont mises en œuvre et adaptées.

Lors de l'édition 2008 (du 21 mars au 25 mai), le dispositif de navettes a été reconduit. Le circuit mis en place, identique aux années précédentes, desservait Nation (métro et RER), la Pelouse de Reuilly et Bercy (métro et parcs de stationnement de rabattement). Les samedi, dimanche et jours fériés, 4 heures de stationnement étaient offertes dans les parcs de stationnement Bercy Lumière et Bercy Saint-Emilion. En complément, les mesures de communication ont été poursuivies et un jalonnement provisoire a été réalisé. Les bilans et les propositions sont régulièrement présentés aux communes riveraines.

Réduire la pression automobile pour une promenade tranquille

- **Continuer à réduire l'impact de la circulation de transit (vitesse, sécurité des franchissements)**

- Sécuriser les traversées des voies circulées, notamment sur l'avenue de Nogent et du Tremblay.
- Afficher dans l'ensemble du bois l'entrée dans une zone naturelle, par une limitation de la vitesse plus importante que la limitation actuelle. Pour mémoire, la circulation de transit dans le parc de Saint-Cloud est payante et la vitesse de circulation est limitée à 40 km/h.

- **Étudier avec les collectivités riveraines de nouvelles fermetures de voies supportant du trafic de transit, périodiques dans le cadre de Paris Respire ou définitives**

Il a été envisagé d'étudier avec les collectivités riveraines de nouvelles fermetures de voies supportant du trafic de transit, lorsque ces mesures bénéficient à tous les visiteurs du bois. Elles peuvent prendre des formes souples si nécessaires comme une fermeture en fin de semaine. **Dans tous les cas, la desserte automobile des concessions et des équipements du bois est assurée.** Parmi les voies qui paraissent devoir être étudiées figurent :

Voies	Enjeu	Flux et stationnement
route du Parc	Étendre le massif, réduire le morcellement.	Flux de délestage. Sans stationnement.
route de ceinture du lac Daumesnil (séquence nord commune avec le Zoo)	Contexte : ouverture du musée de l'Immigration en 2007, rénovation du Parc Zoologique, projet de tramway sur les boulevards des Maréchaux... Améliorer l'entrée dans le bois depuis la porte Dorée. Une fermeture définitive permettrait de développer un projet de rénovation du Zoo en synergie avec le paysage du lac Daumesnil (ouvertures visuelles réciproques, attractivité de la promenade).	Flux de délestage : 1300 véhicules en heure de pointe du matin vers Paris et le boulevard périphérique, 600 vers Charenton-le-Pont 235 places + 90 places sur la voie parking en impasse à l'ouest. La séquence sud n'est pas concernée : les accès en voiture au restaurant, à ses 23 places de stationnement réservées ainsi qu'à la voie parking de 250 places ouvertes à tous sont maintenues.



Une extension de Paris Respire a été expérimentée les dimanches et jours fériés du mois d'août 2005 route de ceinture du lac Daumesnil de 8 h 30 à 18 heures Elle est désormais mise en œuvre chaque dimanche.

• **Mieux structurer les tracés routiers, les cheminements piétons et les circulations douces en lien avec les collectivités riveraines et les autres acteurs concernés.** La fermeture de voies secondaires pourrait être envisagée. Si elles ne supportent pas de trafic de transit, ces voies sont utilisées pour le stationnement. Des alternatives en matière de stationnement et d'accessibilité doivent être proposées.

Voies	Enjeu	Stationnement
carrefour de la Patte d'Oie	Étendre le massif, réduire le morcellement	Les places servent surtout aux cyclistes s'entraînant sur l'anneau de vitesse mais le stationnement pourrait être reporté sur le parking de surface existant, à quelques 500 mètres du carrefour de la Patte d'Oie, ce qui ne paraît pas diriment pour des sportifs à vélo.
route du Point de Vue	Supprimer un stationnement dont l'impact paysager est très négatif (voie en pente)	30 places parfois utilisées par les clients du restaurant du plateau de Gravelle (qui dispose d'une aire de stationnement privée de 50 places)
route de Bourbon et route de Saint-Hubert à l'ouest de la route du Pesage	Réduire le morcellement.	230 places de stationnement. En contrepartie, une amélioration de la desserte en transports en commun des plaines de jeux est souhaitable (prolongement de la ligne n° 46 ou navette), des possibilités de stationnement des vélos (développement des itinéraires cyclables)

En août 2008, le Carrefour de la Patte d'Oie, la route de la Tourelle, entre la route du pesage et le carrefour de la Patte d'Oie, la route Bourbon entre la route Saint-Hubert et le carrefour de la Pyramide, la route Saint-Hubert entre la route du Pesage et la route de Bourbon ont été classées en voie verte, selon la terminologie du Code de la Route. Le projet de requalification paysagère reste à définir en prenant en compte tous les usages.

Pour le carrefour de la Patte d'Oie, le projet pourrait s'inspirer de l'aménagement du XIX^e SIÈCLE et redonner sens à la rivière, dans un espace de contact entre la forêt et les aménagements à l'anglaise mais aussi un lieu de convergence des promenades. Ces réaménagements peuvent aussi permettre une nouvelle promenade cyclable nord-sud très lisible entre le carrefour de la Pyramide, le carrefour de la Patte d'Oie par la route de Bourbon et au delà vers les aménagements cyclables de l'avenue de Gravelle et des bords de Marne.

• **Organiser l'accès au bois en voiture, jalonner les parcs de stationnement, réduire les débordements**

L'ensemble des mesures proposées, motivées par des objectifs de mise en valeur paysagère et de réduction du morcellement de l'espace conduit à une réduction de l'offre de stationnement sur voirie du bois de Vincennes, mais aussi à une meilleure utilisation de l'offre de stationnement existante. Mais un plan plus global de stationnement prenant en compte les évolutions des comportements d'accès et les nouveaux programmes, à établir avec les communes riveraines paraît souhaitable.

Se rendre au bois en voiture est rendu moins facile mais reste possible, voire aisé le matin. En contrepartie, l'accessibilité du bois avec d'autres modes est rendue plus attractive et la fréquentation potentiellement mieux répartie.



En 2005, plusieurs pistes avaient été évoquées :

- La mise en stationnement payant des voies du bois en rive des communes où le stationnement payant a été étendu, ainsi que sur le cours des Maréchaux et l'esplanade Saint-Louis, si un stationnement y est maintenu,
- L'utilisation éventuelle de l'offre de stationnement des concessions non utilisée certains jours, notamment celle de l'hippodrome et des théâtres de la Cartoucherie,
- Une ouverture le dimanche du parc Marigny, notamment dans le cadre du nouveau contrat de concession fin 2008, et des parcs relais,
- Un éventuel ajustement de l'offre pour le secteur du lac Daumesnil, dans le cadre d'une étude globale de stationnement, compte tenu des différents projets en cours ou étudiés (ouverture du musée de l'Immigration, rénovation du Zoo, hypothèses de fermeture définitive des voies rouvertes pour le stationnement lors de la Foire du Trône ou de la route de ceinture du Lac Daumesnil au nord).

Pour le parc Marigny, une nouvelle concession sera mise en place au 1^{er} janvier 2010 et dans ce cadre, le parc sera ouvert aux visiteurs le dimanche (il n'est actuellement ouvert qu'aux abonnés).



Typologie des concessions



Équipements et concessions

Usages	Propriété	Accès
Parc à thème (faune ou flore)	Ville de Paris	réserve réglementé
Champ de Foire	gestion Paris	gestion collectivité riveraine
Restaurant	concession	concession
Équipement sportif	Servitude État	Servitude État
Équipement administratif ou d'enseignement		
Autres équipements		



À l'ouest du bois, l'aménagement de la route de ceinture du Lac Daumesnil serait l'occasion de faire bénéficier de vues réciproques, les promeneurs du lac et les visiteurs du Zoo.



Au sud-est du bois, l'hippodrome et ses 153 jours de courses par an marque le secteur. Les autres activités (école du Breuil, arboretum, ferme Georges Ville) fonctionnent dos à dos mais pourraient être fédérées sur le thème du vivant.



Au nord du bois, le Fort-Neuf est d'accès réservé. Le parc Floral et le stade de Vincennes de part et d'autre de l'avenue de la Pyramide.

© ph.guignard@air-images.net



3. « Gérer les activités dans la cohérence et la transparence »

(art. 3 de la charte)

Constat : Des activités qui jouent un rôle important d'animation et de convivialité dans le bois mais qui génèrent parfois des nuisances et des coupures au niveau local

Des activités sportives, ludiques et culturelles très diversifiées qui concourent à la notoriété du bois

Les nombreuses activités proposées dans le bois participent incontestablement à son animation et connaissent un réel succès. Ainsi, près de 4 visiteurs sur 10 fréquentent un équipement ou une concession lorsqu'ils se rendent dans le bois de Vincennes. Parmi les équipements les plus fréquentés figurent le Parc Floral (1,5 millions d'entrées par an) et avant sa récente fermeture pour rénovation, le Parc Zoologique -le Muséum National d'Histoire Naturelle envisage à terme une fréquentation de 1 à 1,5 millions de visiteurs par an-. La Foire du Trône aurait quand à elle attiré 1,6 million de visiteurs avec une pointe de 90 000 personnes un dimanche lors de l'édition 2008 (enquête Ville de Paris).

La fréquentation des équipements et concessions varie fortement, de même que leur ouverture au public. La fréquentation peut être modérée ou importante, répartie sur toute l'année (Parc Zoologique, Parc Floral), limitée à certains jours (hippodrome, Cartoucherie, Institut Bouddhique) ou à certaines périodes. Le bois accueille de nombreuses manifestations temporaires, selon un calendrier annuel. La Pelouse de Reuilly est ainsi occupée près de 10 mois dans l'année.

Les équipements et concessions occupent environ 30 % de la surface du bois. Les pôles les plus fréquentés se situent en périphérie, à proximité des transports en commun mais d'autres, au cœur du bois, sont peu ou moins bien desservis. Malgré leur intérêt, ils sont d'ailleurs peu fréquentés.

Un ensemble exceptionnel d'équipements pédagogique de présentation de la Faune et de la Flore



Ferme Georges Ville



Ecole d'Horticulture du Breuil



Arboretum de l'école du Breuil

© DU



Exposition de dahlias du Parc Floral



Parc zoologique



Jardin d'Agronomie Tropicale (village indo-chinois)



Une installation du bois: le Vélodrome Jacques Anquetil dit La Cipale



Le centre équestre de l'Etrier



Une plaine de jeux en libre accès



L'anneau cyclable en libre accès



Jeux de boule de Vincennes



Un des théâtres de la Cartoucherie



Restaurant du Lac Daumesnil



Foire du Trône 2004

© Mairie de Paris, DDEE



Une importante offre sportive de plein air, et en particulier une offre originale en libre accès, mais des coupures locales

Les espaces naturels permettent de nombreuses pratiques spontanées et autonomes (jogging, vélo, jeux...) qui occupent désormais une place importante dans la vie des franciliens. Les récents résultats de l'enquête menée par l'Institut Régional de Développement du Sport en 2007 le confirment également : quand ils pratiquent une activité physique et sportive, les parisiens comme les franciliens recherchent avant tout le loisir et la détente, l'entretien physique et la santé.

Le bois abrite également une importante offre d'équipements sportifs. Certains sont situés dans des installations d'accès réglementé, gérés par la Ville de Paris (stade Pershing, tennis de la Faluère, stade-vélodrome Jacques Anquetil), par les communes limitrophes (stade de Vincennes, stade et tennis de Joinville) ou des associations (centres équestres). D'autres sont en libre accès : parcours de santé, anneau cyclable et plaines de jeux, aménagées sur d'anciens terrains militaires au cœur du bois et gérées par l'installation du Polygone ou du stade Pershing.

Situé à la lisière du grand massif boisé, l'anneau cyclable remporte un réel succès notamment auprès d'amateurs chevronnés. Mais sa traversée s'avère parfois périlleuse pour les piétons et les autres cyclistes. Il s'agit de l'un des lieux de conflits majeurs entre les différents usagers du bois. Les plaines de jeux comptent notamment trente-cinq terrains de grands jeux -principalement des terrains de football et de rugby mais également des terrains de soft ball ou de cricket-. Ils constituent une offre conséquente d'espaces ouverts pour les scolaires, les clubs et plus largement les habitants de l'est de l'agglomération, qu'ils soient parisiens ou non. Ils sont aussi parfois utilisés pour d'autres activités : cerf volant, modélisme... Ces terrains de grands jeux s'avèrent néanmoins éloignées de leurs usagers et sont peu ou sont mal desservies par les transports en communs. Cela explique une fréquentation variable des terrains, souvent faible en semaine. Les terrains proposés, en gazon naturel ou en stabilisé, sont de qualité médiocre notamment au regard des exigences des clubs. En permettant un libre accès, ils complètent pourtant la gamme d'équipements sportifs proposés.

Si les liaisons au travers des aires sportives sont aujourd'hui possibles grâce à un important travail de plantation et à l'aménagement de nouveaux chemins, le paysage de bocage n'a pas encore atteint sa pleine maturité et l'effet trop rigide des alignements doit encore être assoupli.

Le réseau des pistes cavalières permet des pratiques complémentaires, notamment pour les centres équestres. Le bois de Vincennes est également un lieu de rencontres sportives et accueille de nombreuses manifestations temporaires liées à des sports de toute nature (basket de rue, cross, marathon de Paris).

Une offre de restauration dans un cadre de verdure

Plusieurs restaurants, installés dans le bois, bénéficient d'un cadre de verdure. Ils organisent des banquets et des réceptions et certains se spécialisent : organisation d'après-midi dansant, brunchs... Si leur fréquentation est modérée par rapport aux grands équipements ou aux espaces naturels, ils contribuent à l'animation du bois.

Le fort taux d'utilisation de la voiture pour s'y rendre entraîne parfois des difficultés de stationnement. Mais leur situation n'est pas comparable : certains restaurants disposent de parkings privés : restaurants du Plateau de Gravelle (50 places), de la Chesnay du Roy (50 places) ou le Chalet de l'Ile Daumesnil (23 places), d'autres bénéficient d'une offre à proximité : parc aménagé devant le restaurant de la Cipale (32 places), parc de la Pyramide pour les restaurants du parc Floral, deux restaurants sont tributaires de la voirie : le Chalet de Saint-Mandé et le Chalet de la Porte Jaune.

Cette offre classique de restauration est complétée par de petits kiosques qui vendent glaces, boissons, restauration rapide en rive de bois ou près des lacs. Mais il manque sans doute une offre intermédiaire et populaire les jours de forte fréquentation, notamment au sud ou à l'est.

Des concessions et des équipements très attractifs, générateurs de flux importants

Les jours de courses, l'hippodrome induit une forte circulation et du stationnement comme d'ailleurs, le Parc Floral et, dans une moindre mesure, la Cartoucherie de Vincennes. Mais ces trois équipements disposent d'une importante offre de stationnement à proximité (Parc Floral) ou à l'intérieur de la concession (hippodrome et théâtre de la Cartoucherie).

Ce n'est pas le cas de tous les équipements en lisière de Paris. Les jours de grande affluence au Parc Zoologique, à l'Institut Bouddhique ou sur la Pelouse de Reuilly, les voitures stationnent partout sur la frange ouest du bois. Le lac Daumesnil et ses abords sont pris en tenaille.



Concession/équipement	emprise	Activités pratiquées	Degré d'ouverture au public	Degré de fréquent
Arboretum		Pédagogiques : présentation de la flore	+++ Ouvert au public contre paiement	+
Château de Vincennes		Visite culturelle	++++ Cour ouverte au public gratuitement ; le restant contre paiement	++++
Centre équestre (Bayard)	2,9 ha	Activités sportives	++ Réservé aux membres du club	+
Centre équestre (l'Etrier)	0,3 ha	Activités sportives	++ Réservé aux membres du club	+
CIRAD	1,7 ha	Centre de formation	+ Réservé aux étudiants/enseignants	-
Collège de France	1,3 ha	Centre de formation	+ Réservé	-
Ecole d'horticulture du Breuil		Centre de formation	++ Ouvert au public contre paiement	+
Ferme Georges Ville		Pédagogiques : présentation d'une ferme, en particulier pour les plus jeunes	+++ Ouvert au public contre paiement	+
Fort Neuf		Centre de formation	+ Réservé aux militaires	-
Hippodrome de Vincennes	48,7 ha	Courses hippiques, trot attelé	+++ Ouvert au public contre paiement	++++
Jardin d'Agronomie Tropicale	4,9 ha	Visite culturelle, promenade de détente. Présentation de la flore.	++++ Ouvert au public gratuitement le week-end	+
INSEP	29,2 ha	Centre de formation, activités sportives	+ Réservé aux étudiants	-
Institut bouddhique	0,8 ha	Pratiques religieuses	++++ Ouvert à tous	+++
Parc Floral		Pédagogique : présentation de la flore. Promenade de détente ; salons	+++ Ouvert au public contre paiement	+++++
Parc Zoologique	14,5 ha	Présentation de la faune et de la flore	+++ Ouvert au public contre paiement	+++++
Pelouse de Reuilly		Foire du Trône, cirques, activités sportives de centres de loisirs ; activités spontanées ...	+++ Ouvert au public gratuitement/ contre paiement/aux associations et scolaires	+++++
Plaine de la Belle Etoile		Sports d'équipe variés	+++ Ouverte en priorité aux associations et aux scolaires	+
Plaine de Mortemart		Sports d'équipe variés	+++ Ouverte en priorité aux associations et aux scolaires	+
Plaine de Saint-Hubert		Sports d'équipe variés	+++ Ouverte en priorité aux associations et aux scolaires	+
Quartier Carnot		Caserne de la Garde Républicaine	+ Réservé aux militaires	-
Redoute de Gravelle		Centre de formation : école de Police	+ Réservé aux policiers	-
Stade Pershing		Sports variés	++ Ouvert en priorité aux associations et aux scolaires	++
Restaurants : La Chesnay du Roy Du Plateau de Gravelle De la Porte Jaune Chalet des Iles Chalet du lac de St Mandé	0,6 ha 0,9 ha 1 ha 1,3 ha 0,3 ha	Restauration	+++ Ouvert au public contre paiement	+
Stade de Vincennes	5,5 ha	Activités sportives	++ Ouverte en priorité aux associations et aux scolaires	++
Stade et tennis de Joinville	5,5 ha	Activités sportives	++ Ouverte en priorité aux associations et aux scolaires	++
Tennis de la Faluère		tennis	++ Ouverte en priorité aux associations et aux scolaires	+
Théâtre de la Cartoucherie		Spectacles	+++ espace public de 0.5 ha ouvert à tous gratuitement spectacle ouverte à tous contre paiement	+++
Vélodrome de la Cipale		Activités sportives : vélo et terrain de jeux	++ Ouverte en priorité aux associations et aux scolaires	++



Des systèmes de navettes sont parfois mis en place à partir des gares ou des stations pour améliorer la desserte :

- celles du théâtre de la Cartoucherie, gratuites depuis le pôle Château de Vincennes,
- les navettes payantes entre l'hippodrome et la gare de Joinville-le-Pont,
- la navette gratuite reliant la Foire du Trône au pôle de transport de Nation mise en place depuis l'édition 2005 et issue d'un partenariat entre la Mairie de Paris et les forains. Elle est désormais complétée par une navette desservant les parcs de stationnement Terroirs de France et Saint-Emilion à Bercy.

De petits équipements en rive des communes

Il existe en limite des communes de petits équipements : jeux de boules, aires de jeux pour enfants en plein air, manèges. Une évolution est parfois souhaitable au cas par cas pour mieux répondre aux usages actuels tout en respectant le caractère forestier du bois. En temps qu'espace libre, le bois pourrait être pensé comme une partie d'un système plus large et hiérarchisé, distinct et complémentaire d'un square de quartier ou d'un parc. Le maintien d'une politique volontaire de création de jardins publics dans les territoires riverains du bois est donc essentiel.

Des équipements sans lien direct avec le bois, souvent à accès réservé

Il s'agit d'abord des enclaves militaires – le Fort-Neuf, le quartier Carnot, l'Ecole de Police ou le centre de rétention dans la Redoute de Gravelle – mais aussi de l'INSEP.

Dans le cadre du schéma directeur départemental d'accueil des gens du voyage à Paris, signé par le Maire et le Préfet de Paris en avril 2004, trois terrains d'accueil figurent au PLU. Environ 90 places de caravanes doivent être réparties entre le 15^e arrondissement et les bois de Boulogne (route des Tribunes) et de Vincennes (route du Fort de Gravelle).

En 2009, la Ville de Paris va lancer un appel d'offre pour un marché de maîtrise d'œuvre en infrastructure concernant les trois sites. Le programme prévoit la clôture de chaque site, l'isolement par de la végétation de chaque emplacement individuels et différents locaux (accueil, sanitaires, local technique, local poubelles, aire de jeux pour les enfants, aire de vidange). Outre les questions de durabilité, de gestion et d'entretien, l'attention des candidats, dont le mandataire est un paysagiste en groupement avec un architecte, doit se porter sur l'insertion harmonieuse des aménagements et des bâtiments dans chacun des bois. La date prévisionnelle de début des prestations est fixée à octobre 2009.



Effet de bocage dans les plaines de sport : un alignement d'arbres trop rigide

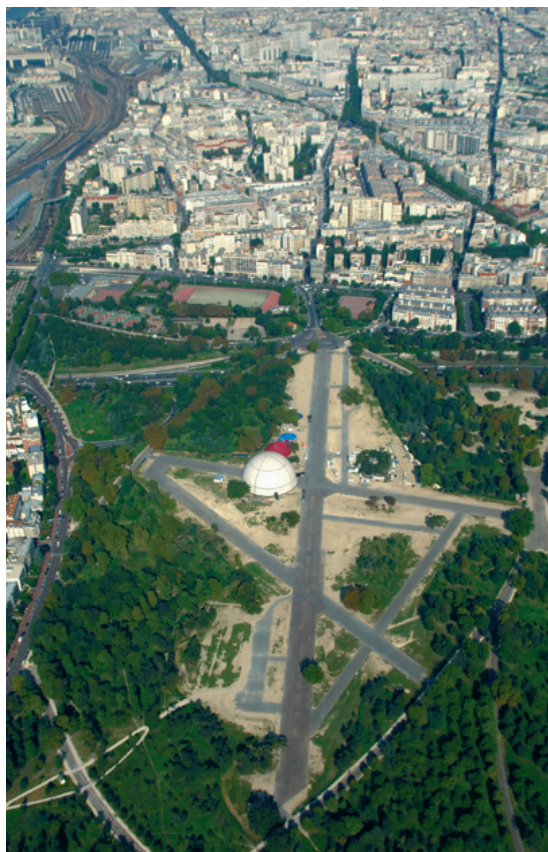


Vue de l'anneau cyclable depuis le carrefour de la Pyramide : un franchissement difficile



La Pelouse de Reuilly hors période de foire, un environnement très minéral





Pelouse de Reuilly

© ph.guignard@air-images.net



© MNHN



© MNHN

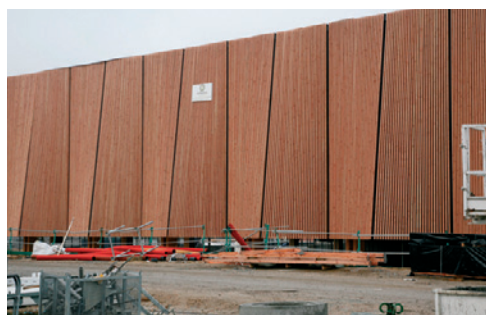


© Barthélémy - Grino Architectes



© Agence Dusapin Leclecq

Insep



Jardin d'Agronomie Tropicale (JAT)





Propositions pour une meilleure intégration des activités dans le bois

Une meilleure intégration des concessions et équipements dans le bois requiert de :

- réhabiliter certains sites détériorés ou devenus obsolètes
- mieux intégrer les activités au paysage
- résoudre certains conflits d'usages et réguler les activités
- développer l'accessibilité et l'attractivité de certains lieux
- assurer la qualité environnementale des activités présentes dans le bois

• Réhabiliter certains sites

- **Requalifier l'environnement de la pelouse de Reuilly**, maintenue dans son usage actuel d'aire d'accueil de la Foire du trône et des cirques. Poursuivre les actions pour réduire l'impact négatif du stationnement. La municipalité parisienne a souhaité qu'une requalification paysagère du site compatible avec ses usages soit étudiée, afin de limiter les nuisances en période d'occupation et en traitant le site comme un espace public destiné aux promeneurs, hors périodes d'occupation par les cirques et les forains. Un travail de replantation a été fait, il est peu marquant compte tenu du peu d'espace laissé entre les métiers lors de la Foire du trône. Ce travail paysager s'inscrit plus globalement dans la réflexion à mener sur la lisière ouest du bois et pose la question du maintien en l'état des voies réouvertes pour le stationnement lors de la Foire du trône. D'ores et déjà, une partie des abords de la pelouse de Reuilly a été requalifiée : place du Cardinal Lavignerie, route de la Croix Rouge.

- **Rénover le Parc Zoologique en équipement moderne**. L'Aquarium du Trocadéro, la Grande Galerie de l'Évolution à Paris ou encore le projet en cours pour le zoo du Parc de la Tête d'Or, au centre-ville de Lyon, sont autant d'exemples illustrant la modernisation d'équipements « traditionnels ». D'autres zoos, notamment en Europe (Hambourg, Zürich) sont aussi des exemples intéressants, particulièrement pour le traitement des espaces, le rapport entre l'environnement proche et lointain et la mise en scène « naturelle » des animaux en semi-liberté. Dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle, institution scientifique majeure, la rénovation du parc pourrait conforter son rôle de vitrine des activités scientifiques, des découvertes et de la diffusion des connaissances du Muséum. Le zoo joue aussi un rôle actif dans la protection des espèces menacées et in fine de la biodiversité, conformément à la mission du Muséum.

L'accessibilité du zoo et notamment en voiture et en car doit être étudiée et organisée à proximité pour ne pas occasionner d'impacts négatifs sur le bois et les communes riveraines (fréquentation attendue d'un million de visiteurs). Le zoo, implanté en zone dense, pourrait ainsi être une vitrine en matière de développement durable. La mise en service de vélib et du tramway peut fortement y contribuer.

Le projet de rénovation, engagé depuis 2005, a connu plusieurs changements. Le dépassement du budget initialement prévu, a conduit à relancer une nouvelle procédure dont on attend l'aboutissement début 2009. Le projet d'origine a été modifié mais les grands principes ont été maintenus (notamment l'organisation en six biozones). Désormais, il reste à rendre compatibles un programme ambitieux, des surfaces contraintes et les moyens disponibles dans le cadre du partenariat public privé. Le zoo a fermé ses portes au public le 30 novembre 2008. Le début des travaux est envisagé pour 2010 avec une réouverture attendue à l'horizon 2013.

- **Achever la rénovation de l'INSEP** dans le cadre du projet piloté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. La réhabilitation et la modernisation des bâtiments de la partie Nord s'effectue dans le cadre d'un partenariat public privé. Elle doit être achevée en janvier 2010. Le nouveau complexe sportif, au sud-ouest, doit être livré en juin 2009. L'ensemble des espaces extérieurs doit faire l'objet d'un plan directeur intégrant le déplacement de certaines aires de sport, de nouvelles pistes de course, de nouveaux modèles de terrains permettant de recueillir les eaux de ruissellement de la voirie (fossés et plantations spécifiques) et d'améliorer le paysage de la limite sud (le long du stade Pershing).

- **Réaménager le Jardin d'Agronomie Tropicale** en jardin à vocation scientifique et d'agrément. Situé à la limite de Nogent-sur-Marne, le JAT (4,9 ha) a été racheté à l'État par la Mairie de Paris en mai 2003 puis ouvert aux visiteurs à l'automne 2003, à la suite de travaux de mise en sécurité. Le JAT est ouvert gratuitement tous les jours de 11 h 30 à 18 heures. Mais les bâtiments et monuments – pourtant inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques – sont dans l'ensemble très délabrés.

La Mairie de Paris souhaite réhabiliter les bâtiments (pavillons, porte chinoise...) et rendre au JAT sa vocation première : un jardin de découverte et d'agrément. Pour l'heure, la réhabilitation du Pavillon de l'Indochine a été actée. Il est destiné à devenir un pavillon d'accueil abritant une exposition permanente sur l'histoire du JAT.



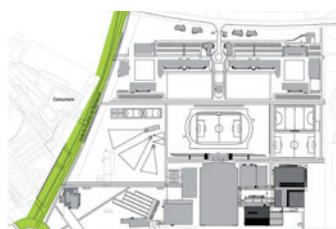
Les grandes emprises du zoo et de l'Insep doivent être pensées dans leurs rapports à l'environnement proche et lointain



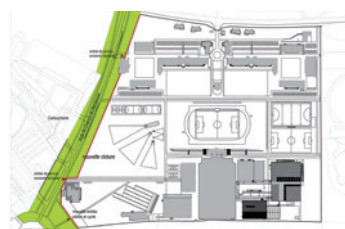
Structure du bois



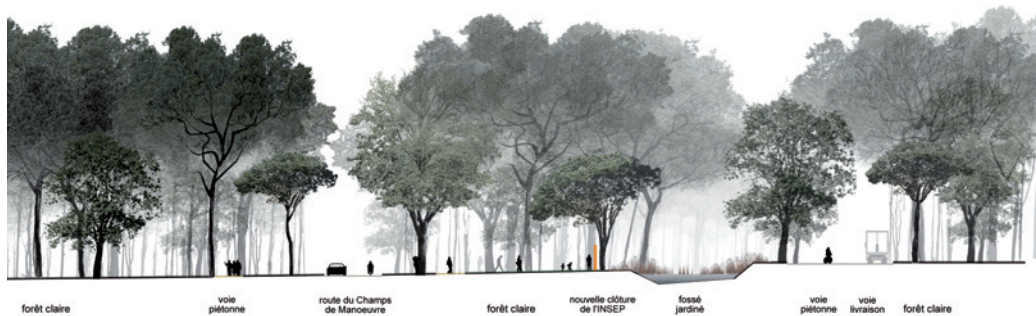
La route du Champs de Manoeuvre est une liaison à privilégier au sein du Bois de Vincennes. Document extrait de «Proposition pour un schéma directeur du Bois de Vincennes», A.P.U.R, sep.2005)



Route du Champs de Manoeuvre, emprise actuelle.

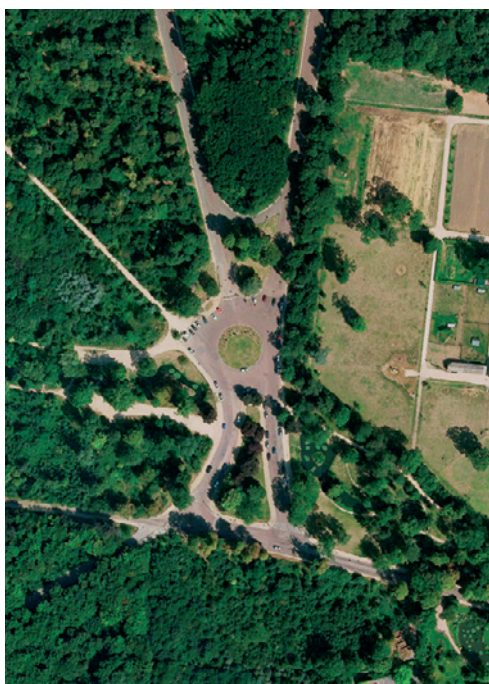


Route du Champs de Manoeuvre, emprise projet. Tracé de la nouvelle limite de l'INSEP



Route du Champs de Manoeuvre, coupe de principe

Recul programmé des grilles de l'INSEP, proposition de l'Agence Ter



Le carrefour de la Patte d'Oie et la ferme G. Ville



Les abords du Fort Neuf, les grandes emprises sportives



• Mieux intégrer les activités au paysage du bois

L'intégration des activités, et particulièrement des concessions, dépend en partie de la qualité du traitement de leurs limites et de leur capacité à concilier les paysages et les usages. Ces activités peuvent contribuer à animer le bois en offrant un spectacle aux autres visiteurs. Un cahier des charges sur la qualité des clôtures pourrait être élaboré et préciser les principes de transparence des clôtures révélant, localement, des vues de qualité. Il pourrait s'appuyer sur les projets d'aménagement récents, en cours ou prévus.

- **Le zoo et sa relation au lac Daumesnil** : Développer un projet de zoo bien inséré dans son territoire constitue un enjeu fort pour cet équipement comme pour l'attrait et l'animation de la partie ouest du bois. Les choix d'aménagement du Parc Zoologique posent aussi la question du rapport à la route de ceinture du lac Daumesnil et au paysage qui s'ouvre depuis cette limite. Son traitement pourrait conduire à mettre en œuvre des transparences et à faire bénéficier de vues réciproques la promenade nord du lac Daumesnil et le Parc Zoologique. Cet objectif a été inscrit dans les lignes directrices pour la rénovation du zoo dès 2005. Il reste compatible avec un autre objectif majeur, favoriser l'immersion du visiteur mis en situation d'explorateur. La transformation de la route de ceinture du lac Daumesnil en allée de promenade pourrait renforcer cette mise en relation en supprimant les nuisances routières pour les visiteurs comme pour les animaux.

- **L'INSEP et l'ambiance de la route du Champ de Manœuvres** : Le projet de rénovation de l'INSEP prévoit de mieux insérer l'équipement dans l'environnement du bois et de rendre environ 1,5 ha de terrain à la promenade publique, route du Champ de Manœuvres, pour améliorer l'ambiance de la liaison entre les deux massifs forestiers. En contrepartie de la démolition de plusieurs bâtiments obsolètes le long de cette voie, de nouveaux droits à construire ont été accordés au sud-ouest du terrain afin de réaliser un nouveau complexe sportif dont la livraison est prévue en juin 2009. L'aménagement paysager doit aussi permettre d'organiser les transparences depuis la route. Le projet prévoit également de restituer l'ancien tracé rectiligne de la forêt des chasses royales (prolongement de la route Royale de Beauté à la route des Merisiers à l'intérieur de l'emprise) en créant une ouverture visuelle marquée par un double alignement d'arbres.

Afin d'obtenir un aménagement satisfaisant des deux rives de la route du Champ de Manœuvres et de tirer profit de l'expérience de la rénovation en cours de l'INSEP, d'autres clôtures seraient à améliorer (mur de la Cartoucherie et du centre équestre de l'Etrier). Les travaux de démolition prévus par l'INSEP, à partir de septembre 2009, dans le cadre du partenariat public-privé pourraient être l'occasion de réfléchir à une conception d'ensemble, de clôture à clôture (profil en travers) et du carrefour de la Pyramide à l'avenue du Tremblay (profil en long), voire au lac des Minimes, dans l'hypothèse de la création d'une nouvelle rivière sur cette partie du bois.

- **Les abords du Fort Neuf** : Traiter les limites du Fort Neuf dans le cadre du projet de mise en valeur des abords du Château de Vincennes et dans la perspective de revaloriser le patrimoine militaire du XIX^e siècle encore présent dans le bois.

D'autres actions peuvent être citées :

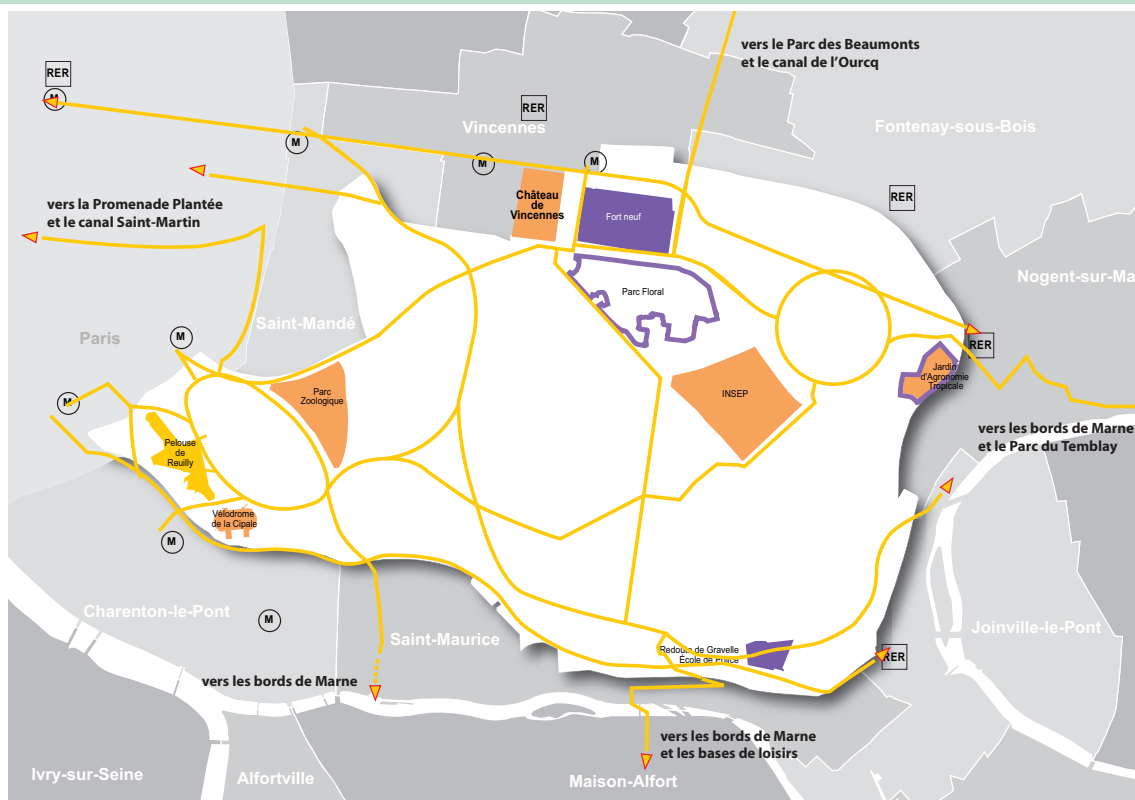
- **A l'occasion du réaménagement du carrefour de la Patte d'Oie**, permettre des vues sur la Ferme G. Ville et ses animaux contribuant à la fois à rendre plus lisible cet équipement depuis le cœur du bois et à requalifier cet espace public.

- **Clarifier l'usage des terrains de grands jeux et leur insertion** : poursuivre l'effet de bocage dans les plaines de jeux et améliorer l'insertion paysagère et la qualité d'usage des terrains par des aménagements compatibles avec l'espace boisé classé et répondant aux exigences des sportifs, par exemple gazon naturel à structure renforcée.

Réfléchir à l'évolution de l'usage des terrains de grands jeux n'a pas de sens à l'échelle du bois. Elle se pose à minima à l'échelle parisienne. Dans le cadre d'une meilleure utilisation du patrimoine des terrains de grands jeux de la Ville de Paris, dans et hors Paris, le libre accès pourrait aussi être davantage privilégié dans les plaines de jeux du bois de Vincennes, notamment le week-end. Les entraînements, mais surtout les matchs de compétition du week-end, pourraient être joués sur des terrains de meilleure qualité et plus résistants par exemple dans les parcs interdépartementaux des sports. Les contraintes d'insertion paysagères et environnementales y sont souvent moindres. La transformation des terrains naturels et non éclairés en terrains synthétiques éclairés peut donc y être envisagée et ainsi permettre d'augmenter significativement leur durée hebdomadaire d'utilisation. A l'inverse, l'utilisation des terrains des plaines de jeux du bois s'avère de toute façon limitée (terrains et éclairage naturels).



Propositions pour une meilleure intégration des activités dans le bois de Vincennes



Activités

- Site à moderniser, activité à adapter (programmation)
- Site à reconverter, à terme, en lien avec la vocation du bois
- Site à ouvrir davantage au public (horaires, tarifs)
- Site à mieux gérer dans le temps
- Promenades



Le parc Floral



Le Château de Vincennes et ses abords



La Redoute de Gravelle, son bastion depuis l'A4



son emprise...



• Résoudre certains conflits d'usages et réguler les activités.

- **Etudier un déplacement de l'anneau cyclable** ou en aménager les franchissements.
- **Réguler les occupations et les manifestations temporaires** et interdire de nouvelles activités sans lien avec le caractère du bois.
- **Maîtriser les dépôts d'ordure.** Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris pour le tri des ordures à la source, il est prévu d'installer des conteneurs semi enterrés afin de pouvoir recevoir plus de volume que les corbeilles existantes et de permettre le tri sélectif. Ils doivent être implantés dans le Parc Floral, ainsi que sur les aires de pique-nique, près des terrains de sports, des lacs et des aires de stationnements. Une autre approche, plus proche de la politique de l'ONF, a été envisagée : ne mettre aucun réceptacle à ordure à la disposition des usagers. L'impact des conteneurs sur le paysage et les usages restera donc à évaluer avec le temps.

• Développer l'accessibilité et l'attractivité de certains lieux :

- **Développer les liens physiques** en envisageant pour certains équipements de nouveaux accès publics piétons connectés aux promenades : au parc Floral sur l'avenue des Minimes, face à l'avenue des Sabotiers, éventuellement à l'Arboretum.
- **Améliorer l'accessibilité aux équipements** (Ferme G. Ville, Arboretum...) en facilitant l'accès autrement qu'en voiture : par les transports en communs [améliorer la fréquence des lignes existantes le week-end, prolonger une ligne parisienne au carrefour de la Pyramide pour assurer une desserte directe depuis Paris de cette partie du bois, en particulier des terrains de sport du Polygone ; créer une navette à l'intérieur du bois ; développer des navettes depuis les stations et les gares de transports en commun et/ou les parcs de stationnement de rabattement pour les manifestations temporaires], en desservant les concessions et les équipements par de grandes promenades jalonnées à pied et à vélo, en permettant le stationnement des vélos dans les lieux les plus fréquentés.

- Développer l'attractivité du Château de Vincennes et du patrimoine militaire :

- Le château de Vincennes et ses abords : grâce à la muséographie à mettre en place à l'intérieur du Château et en étudiant la possibilité de développer des manifestations de qualité sur l'esplanade Saint-Louis, par exemple dans le cadre des Nuits Blanches,
- La valorisation du patrimoine du XIX^e siècle, préconisé par le Cabinet Duché et Blanc dans son étude sur les abords du Château de Vincennes, pourrait conduire à une réflexion à grande échelle sur ces emprises qui participent à l'histoire du bois. Cela peut se traduire par la mise en place d'une promenade thématique et pédagogique sur les sites du bois de Vincennes (Fort Neuf, butte aux canons, Redoute de Gravelle, route stratégique...).
- **Faire découvrir et rendre plus accessible le secteur du Plateau de Gravelle** : les activités, qui occupent parfois de vastes superficies, sont en fait éloignées les unes des autres et fonctionnent presque dos à dos. Seul l'hippodrome de Paris-Vincennes marque vraiment le secteur, avec 153 jours de courses par an. La création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage pourrait être l'occasion d'un projet à plus grande échelle visant à valoriser ce secteur, ses paysages, ses équipements, ses promenades... en évitant qu'une nouvelle affectation de cet espace ne morcelle davantage le bois. La mise en place de parcours à thème peut permettre de :
- fédérer sur le thème du vivant, par des visites coordonnées (école du Breuil, arboretum, ferme Georges Ville) par des activités ou des parcours à thèmes. La création d'un nouvel accès à l'arboretum au droit du parc de stationnement pourrait faciliter sa traversée.
- faire découvrir l'histoire de la défense de Paris au XIX^e siècle. Cela peut se traduire par la mise en valeur des éléments architecturaux dominants et bien conservés de la Redoute de Gravelle (porte, glacis...) visibles depuis l'extérieur et la promenade publique empruntant l'ancienne route stratégique (au sud).

Cette solution a minima tient compte de l'usage actuel de la Redoute, à accès réservé puisqu'elle accueille l'Ecole Nationale de Police et un centre de rétention des étrangers en situation irrégulière. Son accès est interdit au public. Cependant le déplacement de l'Ecole de Police dans des locaux plus adaptés a déjà été envisagé par le passé. Un circuit de visite extérieure d'une partie de l'édifice ou la réutilisation de l'ensemble de la Redoute de Gravelle pourrait être étudié. L'effet fédérateur sur l'ensemble du secteur serait important.



- **Assurer la qualité environnementale des activités présentes dans le bois.**

Plusieurs concessions du bois sont certifiées ISO 14 001. La division DEVE devrait l'être en 2010. Cette certification signifie que les impacts environnementaux des activités humaines de gestions sont minimisés de façon à garantir le bon fonctionnement des écosystèmes du bois. La Mairie de Paris a signé en mars 2004 la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels. Elle s'est engagée à favoriser la démarche Haute Qualité Environnementale. Cette démarche de management de projet vise, lors d'une opération de construction ou de réhabilitation, à concilier protection de l'environnement, amélioration de la construction et amélioration de la qualité d'usage en phase d'exploitation (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, entretien et maintenance). Un cahier des charges imposant une démarche HQE est remis à chaque candidat lors du renouvellement des concessions. Plus largement, dans le cadre des activités du bois, il est nécessaire de penser en terme d'économies d'énergies, d'utiliser si possible les énergies renouvelables, de préférer les matériaux non polluants et recyclables, de réfléchir à des solutions pour l'infiltration des eaux pluviales ou sa récupération pour la gestion des espaces verts, de réduire la minéralisation des espaces.

PROPOSITIONS POUR UN SCHÉMA DIRECTEUR DU BOIS DE VINCENNES ACTUALISATION

En prolongement de la Charte d'aménagement et de développement durable du Bois de Vincennes cosignée par la Ville de Paris et les collectivités riveraines en 2003, et pour alimenter la concertation prévue dans ce cadre, l'Apur a présenté aux communes riveraines des propositions pour un schéma directeur du Bois de Vincennes en 2005 et 2006. En 2008, une version actualisée de ce document a été réalisée. Un bilan des actions menées depuis 2005 a été dressé : espaces publics réaménagés, stations Vélib' installées dans le bois et prévues dans les communes riveraines, nouveaux aménagements cyclables, avancement des projets concernant les activités. Une nouvelle cartographie a été réalisée. Ce travail pourra être utilisé autant que de besoins dans le cadre de la concertation.